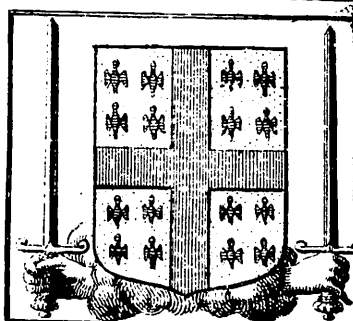
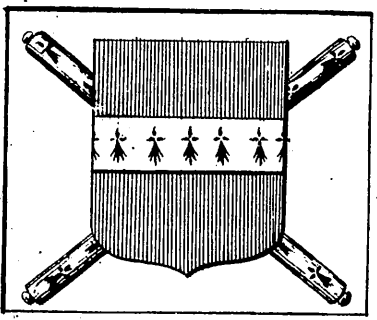


*M. Guillaume de Roostrenen
Connestable de France, 840,*

*Sebastien, Marquis de Rosmadec, Baron de Molac etc
Collonel, et Maistre de Camp general de l'Infanterie en
Bretagne, Gouverneur de Dinan; nomé à l'ordre du St. Esprit,
et deigné Mareschal de France, né l'an 1567, mort l'a 1613,*

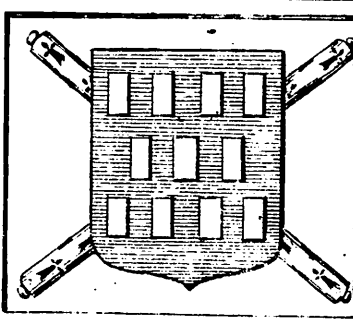


*M. Mathieu de Montmorency
Connestable de France, 122.*

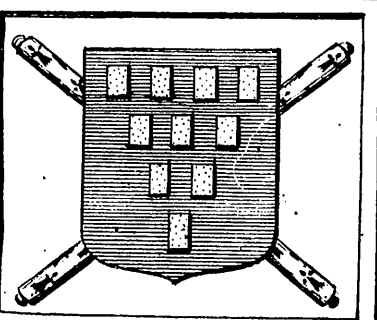


*M. Olivier de la Chapelle
Mareschal de Bretagne, 1318,*

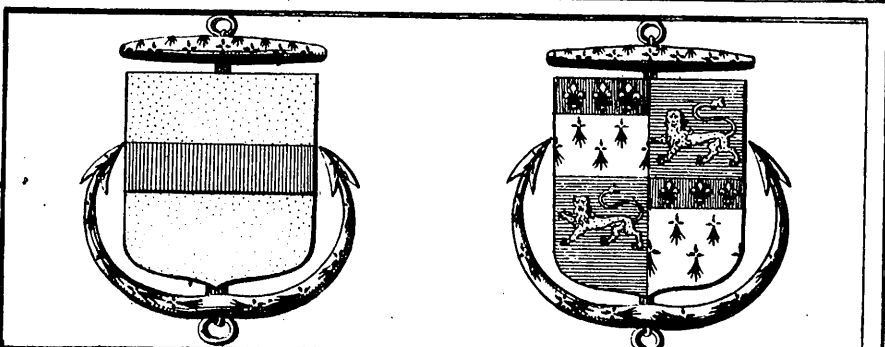
**GENEALOGIE
DE LA MAISON DE
ROSMADec**



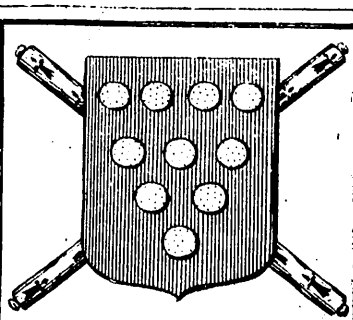
*M. Robert de Beaumancir
Mareschal de Bretagne, 1354*



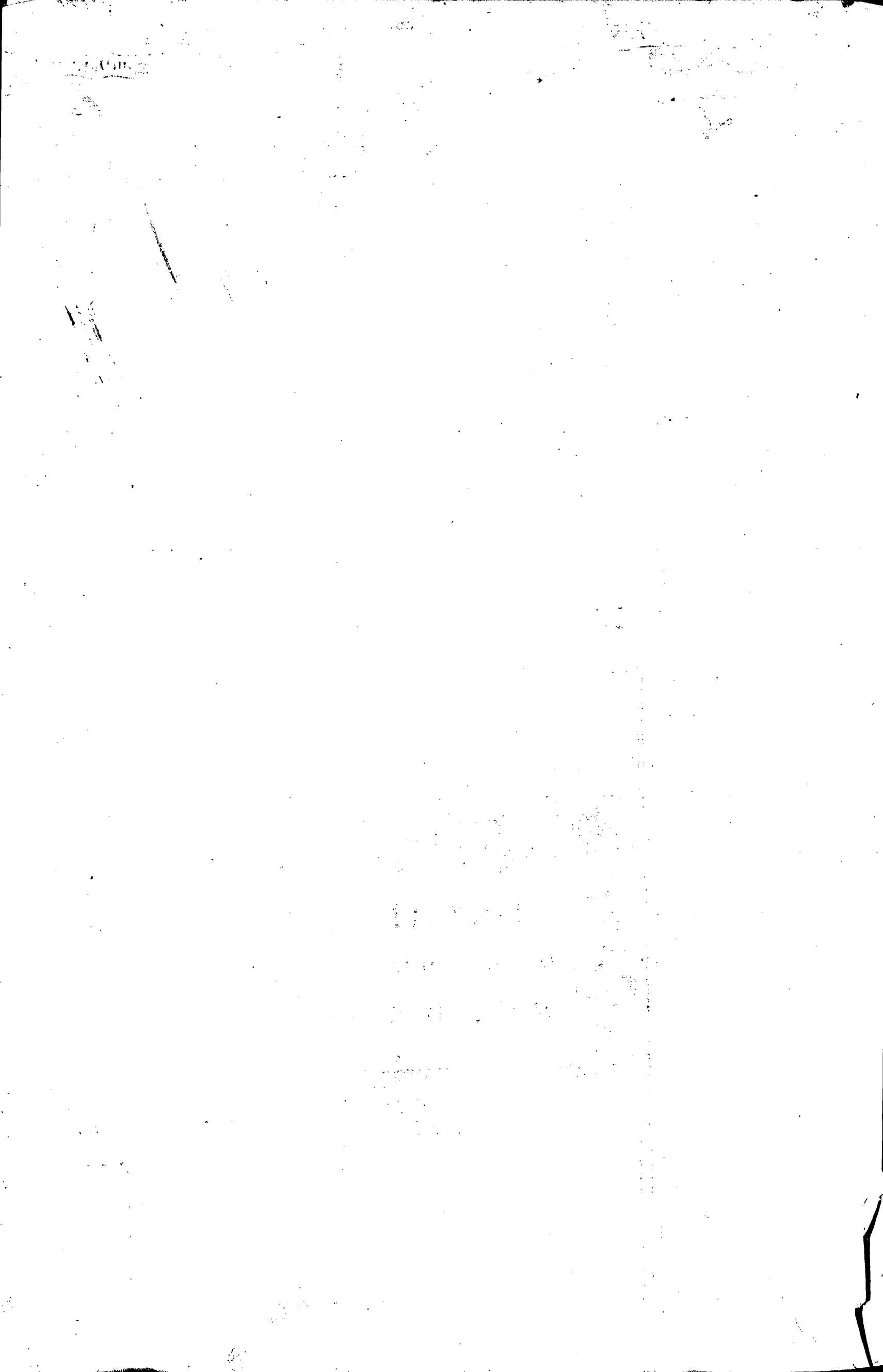
*M. Alain du Perier
Mareschal de Bretagne, 1387,*



*M. Jean de Penhoët
Admiral de Bretagne, 1401.* *M. Jean du Quellenec
Admiral de Bretagne, 1460.*



*M. Jean de Malestroit
Mareschal de Bretagne,*



GENEALOGIE

S V C C I N T E
D E L A M A I S O N

D E
R O S M A D E C

EXTRAICTE DE CELLE QUI A ESTE
amplement dressée par le sieur d'Hozier, Cheualier
de l'Ordre de S. Michel, Gentilhomme Ordinaire
de la Maison du Roy, Genealogiste de sa Maje-
sté, & Iuge General des Armes de France.

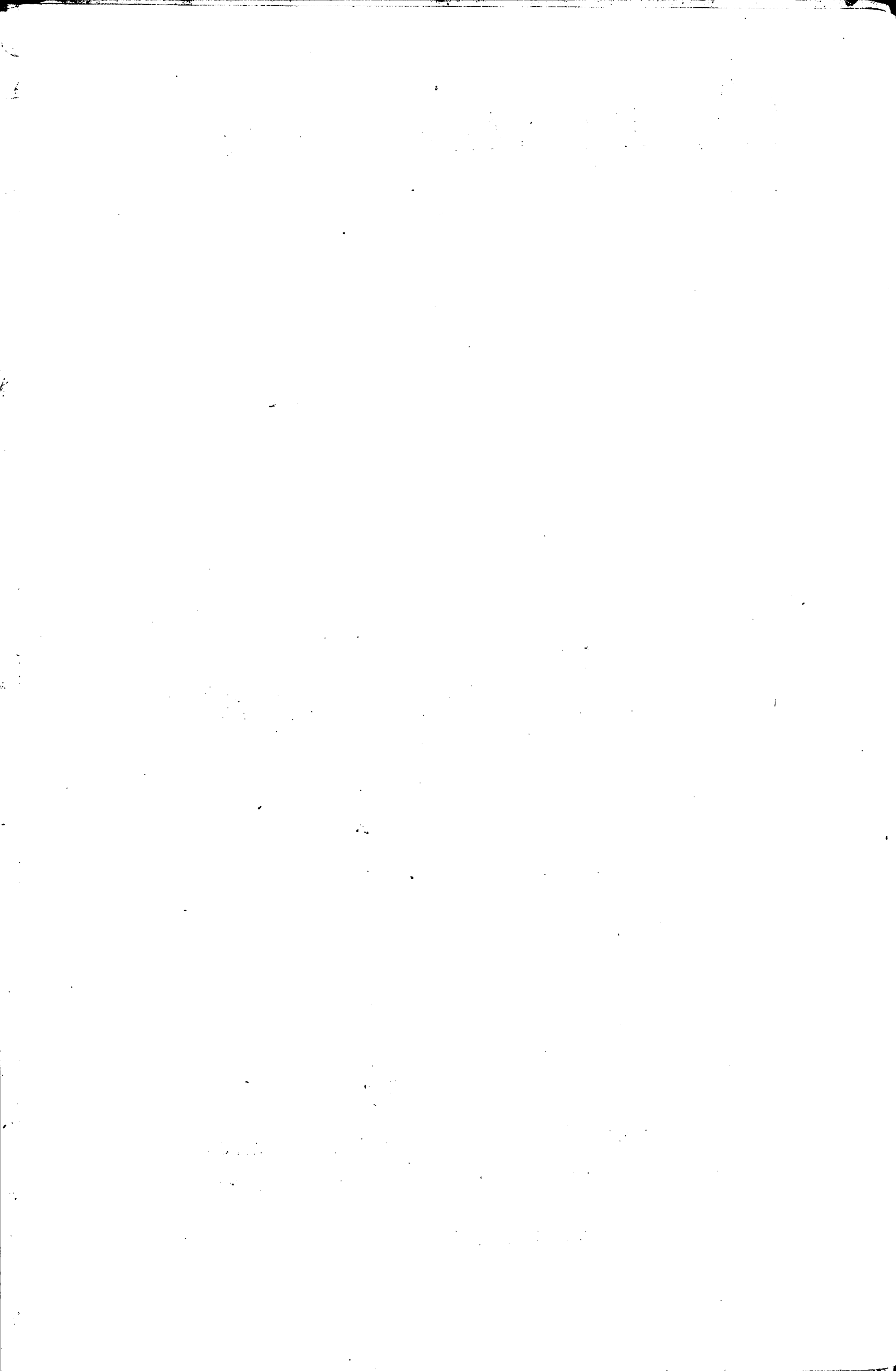
Iustificée par diuers Tiltres, Chartes, Registres, Carthulaires d'Eglises,
Histoires imprimées & manuscrites, Arrests, Epitaphes, & autres
bonnes & valables preuues.

*Enrichie de quelques remarques & recherches faiçtes par le sieur de
la COLOMBIERE VVLSON, Cheualier du mesme Ordre de
S. Michel, & Gentilhomme de la Chambre de sadite Majesté.*



A P A R I S,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY, Libraire &
Imprimeur ordinaire du Roy, ruë saint Jacques
aux Cicognes.

M. DC. XLIV.





GENEALOGIE S V C C I N T E DE LA MAISON DE ROSMADEC

Ly a bien peu de Maisons Nobles en France, qui puissent donner vne preuve plus receuable parmy nous de l'antiquité de son nom que celle de *Rosmadec*, puisque par le Martyrologe, & par les Cartulaires de l'Abbaye de Landevenec en Bretagne, fondée par *Grallon* Roy de ladite Province Armorique, il y a plus de douze cents ans, dans la vie de *saint Guenolé*, premier Abbé d'icelle, il est porté que deux des Disciples de ce grand Saint, qui quitterent le monde pour embrasser la vie Religieuse, mespriant leurs biens & richesses, estoient Seigneurs de *Rosmadec*, & de plusieurs autres lieux, & maisons, desquelles à present quasi aucune autre n'est cogneuë : Depuis cela dans l'ancienne Chronique manuscrite on trouue vn *sire de Rosmadec* mentionné parmy les Banerets & Bacheliers qui se trouuerent aux Estats generaux dudit Pais, tenus par *Eudon Duc de Bretagne*, en l'an 1057. qui estoient deux qualitez & dignitez au dessus de celle de Cheualier.

Antiquité du nom de Rosmadec.

Grallon mourut 405. S. Guenolé. 448.

1057.

Situation.

Deux Seigneurs de ce nom.

Sa situation est sur le bord de la mer, dans la Baye de Douarnenez en la Parroisse de *Telgruc Euesché de Cornouaille*: Les ruines de l'ancien Chasteau font remarquer qu'il estoit composé de cinq tours, ioinctes par des corps de logis, entouré de fossez, larges & profonds, & enuironné d'un bois de haute fustaye de grande estenduë, & n'y ayant aucune marque d'ancienne Maison Noble & Seigneuriale que l'on y puisse desirer qui ne s'y rencontre.

Vne marque tres-assurée de la Noblesse & grandeur de cette Maison, & de ceux qui l'ont possedée, est, que dès au dessus de cinq ou six cents

6 Genealogie succinte de la Maison

ans, elle a esté diuisée en deux Branches, & deux Maisons, nommées l'une le grand, & l'autre le petit Rosmadec, toutes deux en mesme Parroisse, & qui composoient chacune le corps d'une Chastelenie, ayant l'une & l'autre haute, moyenne & basse Iustice, plusieurs grands Domaines, & Fiefs, Vassaux, Gentils-hommes, & autres, & les Seigneurs qui ont possédé l'une & l'autre separément, ont esté en grande consideration, & tenu place parmy les Seigneurs Bannerets, & Cheualiers anciens de ladite Prouince, pris & donné des alliances aux plus grandes & releues Maisons de la Basse Bretagne, & ne se trouue à present aucune Maison Illustre en Bretagne qui n'en soit issuë par filles, & qui plus est, les noms & familles de Bourbon, de Luxembourg, de la Trimouille, & autres en descendent pareillement: Ces deux Seigneuries de mesme nom ont esté reiointes, & vnies il y a plus de cent ans, & tousiours depuis possédées par mesmes Seigneurs, bisayeul, ayeul, & pere de Monsieur le Marquis qui est à present.

Origine. Il est certain que la meilleure Noblesse est celle dont on ne trouue point l'origine, & qu'autant que les Tiltres & Histoires nous permettent de remonter vers la source, on trouue tousiours vn nom Noble, & les Seigneurs qui l'ont porté entre les plus signalez de leurs Prouinces, & quand pour vne succession legitime bien prouuée de pere en fils depuis trois à quatre cents ans, on donne le commencement d'une Genealogie par vn Gentil-homme de nom & d'armes, nommé aux tiltres Latins, *Miles*, & aux François, *Cheualier*, c'est assez pour ne desnier pas à celuy qui en sera descendu par vne suite de bonnes & Nobles alliances, qu'il ne soit de la plus haute, & pure Noblesse.

Opinions. Sans donc m'arrester à ce que quelques vns donnent pour tige aux Seigneurs de Rosmadec, l'ancienne Maison des *Comtes de Crozon*, yllus des anciens Princes de Basse Bretagne, de laquelle famille l'heritiere *Onguen Comtesse de Crozon* porta enuiron l'an 960. ses terres & Seigneuries, en la maison des Comtes de *Cornouaille*, lesquelles apres passerent par alliance à celle des Comtes de *Leon*, & que depuis le Seigneur de Rosmadec est demeuré chef des armes, & pour marque de ce a esté recogneu pour le premier Baneret, ou Chastelain vassal dudit Comté, & tousiours appellé le premier aux hommages, generaux plaiz & assises d'iceluy, bien qu'il y aye cent Gentilshommes vassaux, & plusieurs autres raisons & coniectures qui pourroient establir vne assez forte preuue; ny encore à quelques autres qui ont laisé escrit qu'un puisné de *Guillaume de Rostrenan*, Connestable de France en l'an 840. ayant espousé l'heritiere de cette maison, en auroit pris le nom & les armes.

Il me suffira de dire que la Genealogie des Seigneurs de Rosmadec iustificée par tiltres, Chartres, & autres bonnes & valables preuues, dressée par Monsieur d'Hosier, & de laquelle neantmoins j'ay depuis veu les actes, tiltres & preuues, a pour origine & pour commencement cognu, sans parler de ce qui est au dessus, vn Cheualier allié dans vne maison issuë des

anciens Roys, Princes & Ducs de Bretagne, & que ses descendans ont tellement maintenu la pureté de leur Noblesse, que iusques à present ils n'ont pris aucune femme qui ne fust fille de maison Noble, de nom & armes d'ancienne banniere & Cheualerie.

Mais auant que ie deduise la Genealogie succinte, ie ne puis obmettre que la Seigneurie de Rosmadec, avec plusieurs autres anciennes & illustres Maisons Nobles de noms & armes qui y sont entrées par alliances, ayant esté ioinctes & vnies par Lettres Patentes des feus Roys d'heureuse memoire *Henry* troisieme, & *Henry* quatrieme, a esté honorée du titre & dignité de Marquisat, verifiées & enregistrées au Parlement, & Chambre des Comptes de ladite Prouince de Bretagne; auquel Monsieur le Marquis aujourd'huy viuant ayant encore adiousté le Comté de *Crozon* cy-dessus mentionné, & la Baronnie *du Luch* qui sont contiguës & enclauées les vnes dans les autres, ie puis bien asseurer avec verité, & l'ayant veu, que c'est à present l'une des plus belles terres de France, ayant quinze lieuës de coste de la mer, d'estenduë, où sont plusieurs beaux havres, particulièrement trois fort celebres & cogneus, *Pontecroix*, *Audierne*, & *Cameret*, marqués dans toutes les Cartes, qu'il y a iusques à prés de quatre cents Fiefs Nobles qui en releuent, & vn tres-grand nombre de villages, plusieurs Iustices, Foires, Marchés, Peages, Coustumes, Pesches de Mer, & de Riuieres, Ventes d'heritages & de vaisseaux, rachats, Fondations d'Eglises, Patronnages, Preeminences, Villes, ou grosses bourgades, Chasteaux, bois de haute fustaye & taillis: Bref tous les droicts, & honneurs que l'on peut souhaitter pour faire & constituer vne tres-grosse & puissante terre, & Seigneurie, digne de posseder & soustenir le tiltre le plus releué qu'un Seigneur puisse obtenir du bien-faiët de son Souuerain.

Les Seigneurs de Rosmadec ont porté pour armes, vn escu *pallé d'argent, & d'azur de six pieces*, le timbre, vn heaume d'argent grillé, & lizeré d'or, avec les lambrequins & hachements d'argent, & d'azur; pour Cymier vn Cygne au naturel naissant du bourlet du timbre, lequel est aussi d'argent & d'azur, la deuise, *en bon espoir*. En Bretagne l'vsage des supports n'estoit pas ordinaire anciennement, neantmoins où i'en ay veu, ce sont deux lions d'or.

Les Seigneurs de l'autre Rosmadec, portoient l'escu *d'or à trois iuelles de gueules*, tous les ornemens pareils au premier, cy-dessus, fors la deuise, qui estoit, *primo auulso non desicit alter*.

Tous les deux escussions sont tres-nobles, veu qu'ils sont tres-simples, & composez de pieces qui sont du nombre des dix que l'on nomme ordinairement en cette science, pieces honorables par excellence.

Depuis ce que dessus escrit, & lisant l'Inuentaie General du Thresor des titres du Roy qui sont dans le Chasteau de Nantes, i'y ay trouué

Marquisat.
1576.

1608.

Estenduë.

Droicts.

Armes.

Armes.

8 Genealogie de la Maison de Rosmadec.

vn Article, qui m'a semblé à propos d'insérer icy, & qui fait voir que les Seigneurs de cette Maison estoient en forte consideration, il est tel:
» Vn mandement du Duc, & vn consentement de l'Euesque de Cornouaille, des Seigneurs du Pontlabbé, de Rosmadec, du Vicomte du Fou, & de Pierre Foucault, pour leuer certaines impositions y declarees au pais de Cornouaille, & ordonnees pour deux ans, dattee du mois d'Aoust mil trois cents soixante & cinq, & scellee de plusieurs seaux. C'est dans l'armoire L, cassette G.

A MONSIEUR LE MARQUIS DE MOLAC

S V R

L'ARBRE GENEALOGIQUE DE SA MAISON,
& le iuste regret qu'il a de la perte de Madame
la Marquise de Molac sa femme.

S O N N E T.

CEt Arbre est plus fameux que tous ceux de Dodonne.
Il occupe en l'Histoire vn rang plus glorieux,
La vertu le cultiue & d'un soin curieux
Fait sur chaque rameau briller vne Couronne.

Les Branches qu'il produit & sous les fruiets qu'il donne
Esleuent iusqu'au Ciel des noms de demy-Dieux,
Qui d'un bras redoutable ont fait en mille lieux
Des éclats de valeur dont la terre s'estonne,

Mais, MOLAC, ie te plains en cét arbre immortel,
Qui soustient dignement & l'Estat & l'Autel,
Quand i'apprends que tu perds la moitié de toy-mesme.

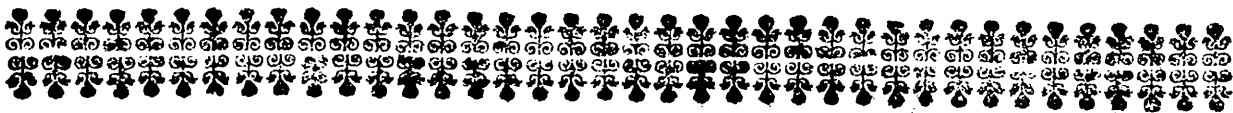
Car d'un si grand ennuy tu seches iusqu'au cœur;
Comme l'on void tomber vn Palmier en langueur
Aussi tost qu'il est vœuf de la Palme qu'il aime.

Par le sieur TRISTAN L'HERMITE.



ORDRE DE LA GENEALOGIE DE LA MAISON
de Rosmadec.

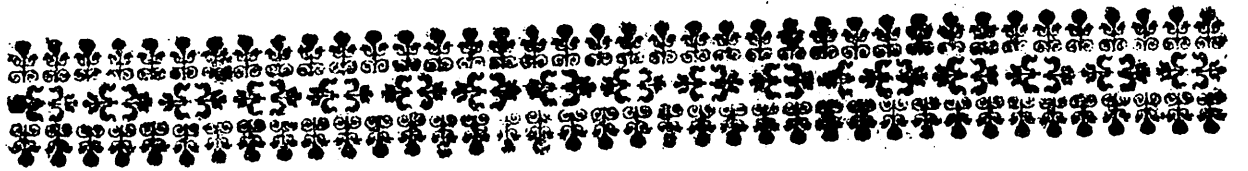
RIVALLOON de Rosmadec, Cheualier fonde à l'Ab- I.
baye de Landeuenec l'an 1191. du consentement d'Eleonor
de Leon sa femme, Princesse yssüe du sang des anciens 1191.
Roys, & Princes de la Bretagne Armorique, alliance qui
donne lieu de iuger de la grandeur de la Maison de Rosmadec.




HERUÉ, Seigneur de Rosmadec, Cheualier, partage avec II.
ses freres, & soeurs l'an 1235. se trouue nommé entre les Che-
ualiers qui suiuirent Pierre Duc de Bretagne au voyage de la
Terre Sainte l'an 1238. Eut pour femme, *Alix de Plus-* 1238.
quellec, d'une des grandes Maisons de ladite Prouince, yssüe des Comtes
de Pohaër, qui estoient des Comtes Primitifs du sang & famille des Prin-
ces Souuerains d'icelle.

ENFANS.

3. *Riuallon II. sire de Rosmadec*, donne partage à ses freres cy-aprés nommez, par l'aduis de Monsieur Geffroy de Cornouaille, Cheualier, 1269. & mourut audit an sans enfans d'Adelise du Fou, sa femme.
3. *Guyomar, sire de Rosmadec.*
3. *Alain, Herué, Guillaume.*
3. *Geffroy de Rosmadec*, fut partagé de la terre de Trebrit en Leon, & en prit le nom, & espoula *Treffaine de Treffou*, fille d'Yuon, comme il conste par acte de l'an 1284.
3. *Auffroy de Rosmadec.*
3. *Eleonor de Rosmadec*, femme d'Herué de Rosmadec, fils de Riuallon, ce qui se fit par double alliance pour pacifier ces deux maisons; les escussions de ces deux alliances sont taillez en pierre dans les Fonds Baptismaux de la Parroisse de Ploegoff en Cornouaille à la pointe du Ras.




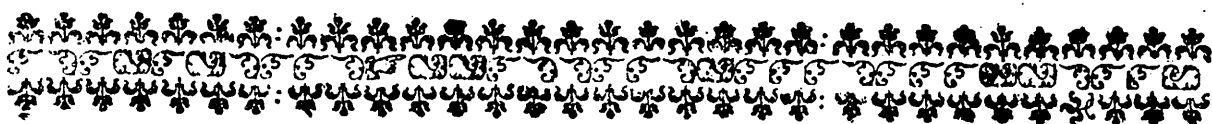
- III.  *Vyomar, sire de Rosmadec*, Cheualier, auquel Herué de Leon, Cheualier, Seigneur de Chasteauncuf, & Mahotte sa femme, donnent & quittent comme à leur cousin tout le droict de bail qu'ils auoient sur les terres & fiefs qu'il tenoit d'eux, par acte du mois d'Aouſt 1269. Il espouſa *Marie de Rosmadec* ſœur de Herué, & fille de Riualion de Rosmadec, Seigneurs de Rosmadec, dit le Petit, alliance meſnagée par leurs parents & amis, pour pacifier les differents & querelles qui eſtoient entre ces deux familles de meſme nom, & yſſuë de meſme ſouche, mais de differentes armes, & qui auoient quelques foreſts indiuifés.

ENFANS.

4. *Eon, ou Yuon, sire de Rosmadec.*
 4. *Mahotte de Rosmadec, femme d'Herué, sire du Fuch*, vne des plus conſiderables maiſons de Baſſe Bretagne, & d'anciens Bannerets.
 4. *Eleonor de Rosmadec, femme de Guillaume du Mur*, ancienne maiſon du meſme pays.



- IV.  *Von, sire de Rosmadec*, Cheualier nommé dans les rolles de la Chambre des Comptes, entre les Seigneurs, Barons, & Cheualiers qui comparurent à l'assignation leur donnée par Iean Duc de Bretagne, deuxiesme du nom, en la ville de Ploermel 1294. Sa femme s'appelloit *Mabille du Pont*, fille d'Herué sire du Pontlabbé, d'une des grandes & illuſtres Maiſons de ladite Prouince, & fort celebre dans ſes Histoires.
 Il eut pour fils, Herué.



Herué, sire de Rosmadec, Cheualier II. du nom, passe V.
vne Procuracion en Latin, par la Court de S. Renan, l'an
1330. & a les qualitez *Dominus* & de *Miles*, sa femme 1330.
Matilde du Chastellier estoit d'vne ancienne maison de
bannière & Cheualerie.

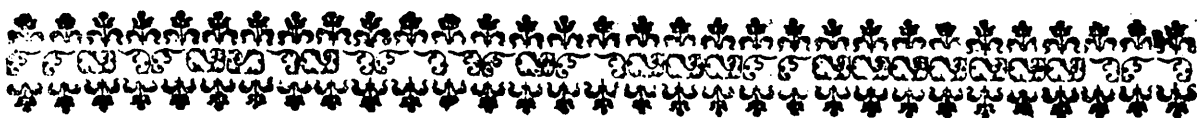
E N F A N S.

6. *Guillaume, sire de Rosmadec.*

6. *Geffroy.*

6. *Margueritte de Rosmadec*, femme de *Guillaume*, Seigneur de *Pratanroux*, pere & mere de Margueritte, heritiere mariée avec Herué du Iuch Cheualier, puisné de la maison du Iuch, & duquel est yssuë toute la branche des Seigneurs de Pratanroux.

6. Quand à *Catherine de Rosmadec*, femme de *Prigent seigneur de Coëtiuy*, Cheualier, & qui furent bisayeul & bisayeulle de Pregel de Coëtiuy Admiral de France, d'Alain Cardinal, & d'Oliuier Comte de Taillebourg, duquel sont yssus par femmes les maisons de la Trimouille, de Bourbon, de Luxembourg, de Pons, & autres; il est incertain si elle estoit de cette branche, ou de l'autre, mais elle viuoit en ce mesme temps, & estoit sortie de toutes les deux familles, en quelle façon que ce peut estre, à cause de la double alliance qui a esté cy-dessus remarquée auoir esté faite entre ces deux maisons.



Villaume, sire de Rosmadec, Cheualier espousa en pre- VI.
mieres nopces, *Marie de Cornouaille*, fille de Messire Guil-
laume de Cornouaille, Cheualier, Seigneur yssu des anciens
Comtes de Cornouaille, les premiers & plus puissants Prin-
ces de ladite Prouince de Bretagne, apres les Roys, & Ducs, pour la suc-
cession duquel luy escheurent les terres & Seigneuries de Perzquen, & de
Goariua prés Hannebond, par acte de l'an 1359. passé entr'eux, & Messire 1359.
Iean de Pestuien, & Dame Guyotte de Cornouaille sa femme sœur de la-
dite Marie. L'an 1377. Il est mentionné entre plusieurs Cheualiers parents 1377.
d'Herué sieur de Neuet mineur, qui traictent avec l'Euesque de Cornouail-
le pour le droict de bail qu'il pretendoit sur ledit mineur.

Genéalogie de la Maison

Il espoufa en secondes nopces *Marguerite du Chastel*, de l'une des plus signalées & illustres maisons dudit Pais, & marquée dans toutes les Histoires, de laquelle estoient ces braues Tanguys, & Guillaume du Chastel, l'un desquels a receu l'honneur de sa sepulture dans l'Abbaye Royale de S. Denys, & Mausolée de nos Roys.

Enfans du premier liēt.

7. *Jean, sire de Rosmadec.*

7. *Hervé de Rosmadec.*

7. *Guillaume de Rosmadec.*

7. *Constance de Rosmadec*, femme de *Jean Gaudin*, Cheualier, Seigneur de Martigné, fils d'autre Seigneur de mesme nom, & de Dame Marguerite de Beaumont, doit estre mise icy, quoy qu'il ne se trouue tiltre assure; mais les marques de cette alliance sont és pierres & verrieres de l'Eglise Parrochiale de Martigné, & la Genealogie manuscrite le rapporte.

7. *Eleonor de Rosmadec*, fut mariée avec *Jean de Fresnay*, Cheualier, Seigneur de Quenhouët & de Lessac, & en eut entre autres enfans Guillaume & Catherine de Fresnay.

Enfans du second liēt.

Euesque: 7. *Bertrand de Rosmadec*, grand, & illustre personnage, qui vescu & mourut en estime de sainteté, fut esleu Euesque de Cornouaille après la mort de Gacien de Monceaux, l'an 1416. & mourut le 7. Feurier 1445. les signalez bien-faits de ce Prelat enuers son Eglise qu'il redifia dés les fondements, sont consacrez à l'eternité dans les portails d'icelle, où ses armes sont grauées és pierres, & au dedans dans les verrieres, & dans leur Carthulaire en vn eloge qui comprend en peu de mots de tres-grands bien-faits, son Tombeau esleué avec sa representation taillée en pierre, se voit dans la Chappelle de Rosmadec, en l'Eglise saint Corentin, Cathedrale de Cornouaille, qui est d'une excellente Sculpture.

7. *Catherine de Rosmadec*, femme de *Guillaume*, Seigneur de Lanros, Cheualier, mentionnez en vn acte de l'an 1397. & desquels les peintures sont en vne verriere en vne Chappelle à costé du Chœur de ladite Eglise Cathedrale, au dessus d'une voulte, sous laquelle est leur tombeau esleué de pierre, avec l'escuffon de leurs armes.



Ean sire de Rosmadec, de Tyuarlan, de Pontecroix, de Meillar, de Pennault, du Tymaën, Cheualier, & Chambellan du Duc de Bretagne, lequel il suiuit au voyage de Flandres lan 1383.

VII.

Sa premiere femme estoit *Alix de Tyuarlan*, fille aisnée heritiere de Monsieur Allain sire de Tyuarlan & de Pontecroix, Cheualier; mort l'an 1384. Et de Dame Plesance de Pennault, Dame dudit lieu, qui ne deceda que l'an 1421.

1383.

1384.

Il se trouue quantité d'auex & de recognoissances baillez ausdits Seigneur & Dame par plusieurs Gentils-hommes leurs vassaux, aux années 1400. & suiuanes: & vn accord qu'ils firent l'an 1406. avec Monsieur Jean sire du Iuch, Cheualier, pour raison des armes dudit du Iuch & de ladite Dame comme Dame de Pontecroix, qui estoient d'azur au Lyon d'argent, lequel escuffon fut adiugé aux deux Parties, sçauoir à ladite Dame vn Lyon mortné, sans langue, dents ny ongles: & audit du Iuch vn Lyon lanpassé & armé de gueules; ce qui fut accordé en presence & de l'aduis de Messieurs Herué sire du Pontlabbé, Jean Seigneur de Poulmic, Jean Seigneur de Guengat, Jean Seigneur de la Coudraye, & Guillaume de la Forest, Cheualiers, & autres leurs parents & amis. De ce mariage y eut plusieurs enfans.

1400.

1406.

Il eut pour seconde femme Dame Jeanne de Quelen veufue de Messire Bisien de Bouteuille Cheualier Seigneur du Faouët; & n'en eut point d'enfans, & mourut 1425.

1425.

Enfans du premier liç.

8. *Guillaume de Rosmadec*, sire de Tyuarlan.

8. *Jean de Rosmadec*, qui espousa premier *Jeanne de Keruastar*, Dame de Botpadern, dont vint Jeanne de Rosmadec, qui espousa Allain de Tromelin, en deuxiesmes nopces, il espousa *Amicze de Cheffdubois*, heritiere de cette Maison pres Hennebond, en laquelle le nom de Rosmadec a duré deux ou trois races.

8. *Allain de Rosmadec*, Chantre & Chanoine de Cornoüaille.

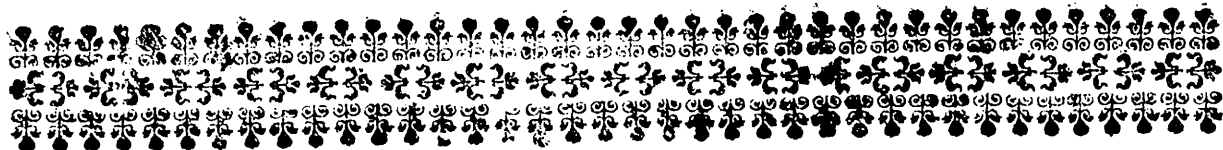
8. *Marie de Rosmadec*, espousa le 14. Fevrier 1420. *Herué sire du Pontlabbé*, fils d'Herué, Seigneur du mesme lieu, Cheualier, & de Jeanne de Malstroit.

Cette Maison du Pont est des plus grandes de Bretagne, & de cette alliance descendent plusieurs illustres familles d'à present, non seulement en Bretagne, mais encore par toute la France. Ce Seigneur fut tué à l'assaut d' *Sainct James de Bouueron*, l'an 1425. quelques années apres sa veufue

se remaria avec Geffroy de Plusquellec Cheualier issu pareillement de grande maison, mais ils n'eurent enfans.

8. *Eleonor de Rosmadec*, eut pour mary *Riou le Saux*, Seigneur de Pratanros, & eurent entr'autres enfans *Ryou le Saux*, & *Alix le Saux*, qui espousa *Rolland de Lezongar* seigneur de Pratanras.

8. *Plesou de Rosmadec*.



VIII.

1412.

1425.



Villaume de Rosmadec fut Seigneur de Tyuarlan, Pontecroix, & autres lieux par le decez de sa mere, arriué environ l'an 1412. Mais il deceda auant son pere estant encor fort ieune, & fut tué à l'assaut de sainte lame de Bouveron en Normandie, l'an 1425. avec *Herué*, Seigneur du Pontlabbé son beaufrere, *Jean* Seigneur de Poulmic, *Geffroy* du Perier, *Henry* de Lisivy, *Caneuet* de Lanros, & autres qui y estoient allez tous ensemble, ayans Charge & Commandemens dans l'armée que commandoient *Artus* de Bretagne Comte de Richemont Connestable de France, & *Jean sire* de Penhoët, Cheualier, Admiral de Bretagne.

Il laissa veufue & mere de six enfans, *Jeanne de Lesperuez* sa femme, Dame de Lesperuez, Pratheir Glomel, & autres lieux, fille vniue & seule heritiere de *Jean* de Lesperuez, Cheualier, & de Dame *Marie* de Quelen & de *Vieux Chastel* sa femme, Seigneur & Dame des mesmes lieux, Dame yssue de plusieurs Maisons d'ancienne banniere & Cheualerie.

ENFANS.

9. *Jean*, sire de *Rosmadec*, & de Tyuarlan.

9. *Allain* de *Rosmadec*, Archidiacre, & Chanoine de Dol.

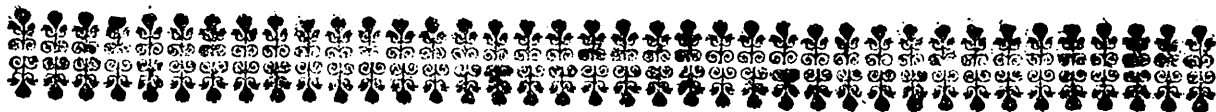
9. *Bertrand* de *Rosmadec*, Prothonotaire de nostre S. Pere le Pape.

9. *Guillaume* de *Rosmadec*, Recteur de Ploezinec.

9. *Marie* de *Rosmadec*, espousa en premiere nopces, *Yvon* de *Rosserff* Cheualier, & Chambellan des Ducs de Bretagne, Seigneur du Bois de la Roche, & n'en eut enfans, veufue elle espousa le successeur de son mary, aussi appellé *Yvon* de *Rosserff*, & Seigneur du Bois de la Roche, & n'en eut enfans.

9. *Jeanne* de *Rosmadec*, espousa *Yvon* de *S. Gouesnou*, seigneur de Brignou, bonne & ancienne maison en l'Euesché de Leon.

Dame *Jeanne* de Lesperuez, mere de ces enfans se remaria l'an 1428. avec *Herué* seigneur de Neuet, Cheualier, & en eut *Henry*, *Herué*, *Jeanne*, *Françoise*, & *Marguerite* de Neuet, elle mourut environ l'an 1442.



Ean, sire de Rosmadec, de Tyuarlan, de Pontecroix, de Meillar, de Lesperuez, de Pratheir, & autres lieux, deui-^{IX.}
xiesme du nom: estant demeuré mineur par la mort de son
pere, & celle de son ayeul auenuë en vne mesme année 1425.^{1425.}
sa mere en qualité de sa tutrice, fournit le mynu & des-
nombrement de ses Terres & Seigneuries au Duc, lequel se trouue en
la Chambre des Comptes de Bretagne à Nantes, en datte du 13. Septem-
bre l'an 1426. auquel sont employez tant de beaux droicts, deuoirs, &^{1426.}
priuileges, qu'ils donnent bien à cognoistre de la grandeur & antiqui-
té de cette Maison.

Mais sa mere s'estant remariée au Seigneur de Neuët, ce Seigneur, &
sa maison estoient si considerables au Duc, qu'il voulut prendre soin de
luy donner pour tuteurs & curateurs Bertrand de Rosmadec Euesque de
Cornouaille, & Charles de Lesperuez ses Conseillers, oncles dudit mineur,
& Iean sieur de Guengat, Cheualier, & son Chambellan, par ses Lettres
Patentes du 9. Feurier 1428.^{1428.}

Dix ans apres, le vnzième Septembre 1438. il contracta mariage avec^{1438.}
Jeanne Thommelin, seule fille de Messire Oliuier Thommelin, Cheua-
lier Seigneur du Boys, & de Noble Dame Marguerite de Coëtmen sa
femme: là tradition est, que les Seigneurs de ce nom de Thommelin sont
venus d'Angleterre; quoy qu'il en soit il y a plus de quatre cents ans qu'ils
ont possédé le tiltre de Cheualiers en Bretagne: pour la maison de Coët-
men ellë est yssuë de celle d'Auaugour ancienne, & par ainsi des anciens
Roys, & Princes de ladite Prouince.

L'an 1450. il fit par deuotion le voyage de Rome, & auant son par-^{1450.}
tement fonda deux Chappellenies en son Eglise de Nostre Dame en sa ville
de Pontecroix.

Il se trouua present parmy les Bannerets au Parlement General tenu à
Vannes par le Duc Pierre second l'an 1455. Et à celuy tenu au mesme lieu^{1455.}
par le Duc François II. l'an 1462. & tous les deux sous le nom de sire de^{1462.}
Tyuarlan.

Estant mort l'an 1470. il fut inhumé au Chœur de ladite Eglise de Pon-^{1470.}
tecroix, sous vn tombeau de pierre esleué, avec ses Predecesseurs.

ENFANS.

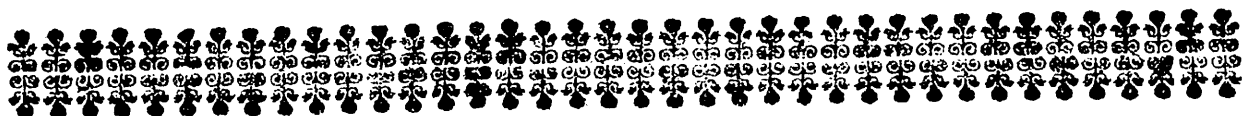
10. *Allain, sire de Rosmadec*, & de Tyuarlan.
10. *Jeanne de Rosmadec*, mariée l'an 1476. avec *Iean, Seigneur de Ke-
rouzeré*, Cheualier de l'une des considerables Maisons de Leon, & qui te-
noit lieu entre les Bannerets aux Estats de Bretagne l'an 1455. & 1462.
10. *Marie de Rosmadec*, auoit dès l'an 1466. espousé *Guillaume de*

16

Genealogie de la Maison

Launay, Seigneur de Pontsal fils aîné d'autre Guillaume, Seigneur de Launay-Gelin, & de Marie de Pontsal, Dame de Pontsal.

10. *Eleonor de Rosmadec* espousa *Iean Seigneur de Botignau*, fils de Bernard, Seigneur dudit lieu, & d'Alix de la Couldrays: de ce mariage estoit yssuë au quatriesme degré de generation Ieanne Dame de Botignau, & plusieurs autres seigneuries, mere de Madame Renée de Kergourna-dech, & de Kercoent, femme de Sebastien II. Marquis de Rosmadec, duquel nous escriuons la Genealogie, lesquelles estoient de cét estoc parents du cinq au sixiesme degré.



X.



Llain sire de Rosmadec, de Tyuarlan, de Pontecroix, & autres lieux, Chambellan du Duc de Bretagne, & Capitaine des gens d'armes de ses Ordonnances.

1478.

Admiral.

L'an 1478. il traicta son mariage avec *Françoise du Quellenec*, fille aînée de feu Messire Guyon du Quellenec, & de Dame Ieanne de Rostrenan sa femme, ledit Guyon fils de Iean sire du Quellenec, Vicomte du Fou, Admiral de Bretagne, & ladite Ieanne, fille de Pierre, sire de Rostrenan, Cheualier, Chambellan, & Conseiller du Roy nostre Sire, & Lieutenant General de Monseigneur le Conestable, mort à Paris l'an 1440. & enterré aux Iacobins sous vn tombeau de marbre, derriere le grand Autel, proche les Princes du sang de France: la grandeur de cette alliance est telle, que l'on peut dire avec verité qu'elle tiroit son origine de toutes les plus grandes & releuées maisons de cette Prouince, & en apporta la parenté fort proche dans la maison de Rosmadec.

1485.
d'Argen-
sre.

Le sieur d'Argentré en son Histoire de Bretagne liure XII. Chapitre XXVIII. en l'an 1485. remarque ce Seigneur sous le tiltre de Seigneur de Tyuarlan, parmy les Barons, qui dresserent vne armée pour la liberté publique contre Pierre Landaye Tresorier & fauory du Duc, à cause de ses vexations & maluersations.

1488.

Il se trouua à la bataille de S. Aubin du Cormier pour le seruice du Duc son Prince, où il fut tellement blessé que depuis il ne fit que languir, & estant mort au commencement de l'année 1491. il receut l'honneur de la sepulture en l'Eglise Cathedrale de Cornouaille dediée à saint Corentin, en la Chapelle de Rosmadec sous vne vouste en la clef de laquelle est l'Escusson taillé en pierre de ses armes, party de celles de sa femme, en banniere, & le mesme aussi taillé & graué sur la pierre tomballe sous ladite vouste, en laquelle Eglise ladite Dame fonda vn obit à haute voix, à iamais, par chacun an au quatriesme iour d'Octobre.

ENFANTS

E N F A N S.

- ii. *Iean sire de Rosmadec*, & de Tyuarlan.
- ii. *Ieanne de Rosmadec* époufa *Vincent*, sire de *Ploëuc*, & du Tymeur, fils de Guillaume Seigneur des mesmes lieux, Cheualier nommé entre les Bannerets aux Estats de l'an 1455. de ce mariage est issu au quatrième degré Sebastien sire de Ploëuc, Marquis du Tymeur, Baron de Kergorlay, Vicomte de Coetquenau, & aujourdhuy viuant veuf de Marie de Rieux, & en ayant trois filles.
- ii. *Marie de Rosmadec*, fut mariée avec *Jacques Seigneur de Kerazret* en l'Euesché de Leon, ancienne maison, leur fille & heritiere, époufa Guillaume du Chastel Seigneur de Kerfymon, qui repoussa genereusement les Anglois de la coste de Leon, ainsi qu'il est remarqué dans l'Histoire.



Ean, sire de *Rosmadec*, III. du nom, de Tyuarlan, de Pontecroix, de Lesperuez, de Pratheir, de Glomel, & autres lieux, Capitaine des Gentilshommes du Ban & Arriere-Ban, & de la coste de Basse Bretagne.

XI.

Le Roy Charles VIII. luy donna les droits de rachapts à luy écheus par le trépas de son pere par lettres Patentes du 6. Avril 1491. comme fit aussi Iean Vicomte de Rohan, & de Leon Comte de Porhoët, comme à son Cousin, pour les Fiefs & Seigneuries qu'il tenoit de luy, les Lettres font du 4. desdits mois & an.

1491.

Le 19. Feurier 1505. dans le Chasteau de Blois, en presence du Roy Louys XII. & de la Reine Anne Duchesse de Bretagne, fut fait son mariage avec *Ieanne de la Chappelle*, seconde fille d' *Allain*, sire de la Chappelle, de Molac, de Serent, & de Pestuien Vicomte de Bignan Chambellan des Ducs de Bretagne, & l'un des Lieutenans Generaux dans leur armée, & de *Louyse de Malestroit* sa femme.

1505.

Cette Dame tenoit son origine des plus illustres maisons de cette Province, & de dehors, & en la remontant par meres au neufiesme degré elle sortoit de la Maison Royale de France, elle venoit en ligne directe d' *Oliuier* Baron de la Chappelle, Cheualier & Mareschal de Bretagne en l'an 1318. qui estoit son cinquiesme Ayeul, son Ayeule Marguerite de Malestroit estoit sœur de Iean Baron de Malestroit, Mareschal de Bretagne; sa bisayeule Beatrix de Penhoët, fille de Iean Sire de Penhoët Admiral de Bretagne, & de Ieanne du Perier fille d' *Allain* sire du Perier Mareschal de Bretagne, & de *Plesou* de *Quintin* issuë des Maisons de *Pentheure*, *Auau-gour*, & par consequent des Princes de Bretagne.

Trois Mareschaux
& un Admiral de
Bretagne.

1513.

L'an 1513. il fut institué Capitaine des Gentilshommes, & coste de Basse Bretagne, par Jean sire de Rieux, & de Rochefort, Marechal de Bretagne; & Jean de Rohan sire de Landal, Grand Maistre de Bretagne, Lieutenants Generaux audit pays pour le Roy & Duc, aussi estoit-il cousin né de germain dudit sire de Rieux, & beau-frere dudit de Rohan qui auoit espousé Ysabeau de la Chappelle sœur aisnée de ladite

1519.

Jeanne, & par la mort de laquelle aduenüe l'an 1519. sans enfans, toute la succession vniuerselle desdites maisons de Molac, la Chappelle, & autres luy escheurent, & par elle entrerent dans le nom & famille de Rosmadec.

1515.

Il mourut l'an 1515. ayant auparauant fait testament en son Chasteau de Tyuarlan le 22 Septembre audit an; & fut inhumé au tombeau de ses predecesseurs en l'Eglise de Nostre Dame de Pontecroix.

E N F A N S.

12. *Allain, sire de Rosmadec*, né le 18. Aoust 1509. continua la lignée.

12. *Jean sire de Rosmadec*, né le vnzième Mars 1510. mourut au berceau.

12. *Jean de Rosmadec*, né le vingt-cinquième Iuin 1513. a fait la branche des Seigneurs du Plessis reioignant l'alliance des deux Maisons de Rosmadec, espousant *Louise de Rosmadec*, Dame du Plessis, de l'Espinau, de Kerlutu, & autres lieux.

12. *Françoise de Rosmadec*, née le vnzième Aoust 1508. mourut ieune.

12. *Adelise de Rosmadec*, née à Tyuarlan le quinzième May 1511. & mourut le sixième Aoust ensuiuant, & fut enterrée au Chœur de l'Eglise Parrochiale de Landudec.

12. *Louise de Rosmadec*, née au mois de Iuillet 1514. depuis mariée à *François*, Seigneur de Plorec, du Plessis, & du Boisbily, & eurent pour fille & heritiere Claude de Plorec, qui espousa Louis d'Acigné, Seigneur de la Roche lagu, & de Grand-boys, & eurent plusieurs enfans, de l'aisné desquels est yllu Honorat d'Acigné à present Comte de Grand-boys.

12. *Jeanne de Rosmadec*, qui a vécu sans mariage iusques à pres de quatre-vingts ans.



XII.



Allain, sire de Rosmadec, II. du nom, de Tyuarlan, de Pontecroix, Baron de Molac, de la Chappelle, & de Serent, Vicomte de Bignan, Marechal de Camp aux armées du Roy en Bretagne, Capitaine d'une Compagnie de Gens-d'armes, de la Noblesse, & de la coste de Basse Bretagne.

Estant demeuré mineur par la mort de son pere, sa mere & tutrice four-
nit minu de ses terres qui se trouue en la Chambre des Comptes, en dat-
te du mois de Ianuier 1516. laquelle d'ailleurs trois ans apres, sçauoir en l'an
1519. succeda à Madame de Landal sa soeur, morte sans enfans, ainsi qu'il
a esté dit cy-deuant.

L'an 1528. il espousa *Jeane du Chastel*, fille aînée de feu Tanguy sire
du Chastel, de Poulmic, de Leslein, & de Kerfallo, & de Marie Dame
du Iuch, du Mur, de Coëtiuy, & de Kerfimon, laquelle Dame eut pour
partage la Terre & Chastelenie de Kerlouenan, maison qui a eu des Sei-
gneurs particuliers, & Cheualiers anciens.

L'an 1532. il assista parmy les Barons aux Estats tenus en la ville de Van-
nes, où le Duché de Bretagne fut vny à la Couronne de France à la requé-
ste des Estats de ladite Prouince, & en suite il se trouua à Rennes, à l'en-
trée de François Dauphin, & y porta le second baston du poisle, ainsi qu'il
luy appartenoit de droiët hereditaire, comme Seigneur de Molac.

L'an 1539. en la reformation de la Coustume de Bretagne, il fut le pre-
mier député en l'ordre de la Noblesse de la part des Estats, pour l'assemblée
auec les Commissaires du Roy.

Il rendit son adueu au Roy, qui se trouue en la Chambre des Comptes
en datte du 4. Avril 1541. Il exerça l'Office de Marechal de Camp en l'ar-
mée du Roy en Bretagne, commandée par Monsieur le Duc d'Estampes
Gouuerneur dudit pays l'an 1543.

Dame Jeane de la Chappelle estant decedée l'an 1544. Henry fils aîné
du Roy Dauphin de Viennois, & Duc de Bretagne, luy fit don de Ra-
chapt en consideration de ses seruices, par Lettres données au Camp de
Viennes le 10. Octobre audit an.

L'acte par lequel il transigea avec la Dame de Plorec sa soeur, pour son
droiët & partage, fait foy que de tout temps leurs predecesseurs auoient
vsé au fait de leur partage, comme Barons Bannerets, suiuant l'ancienne
assise du Comte Geffroy, il est de l'an 1554.

Il mourut le 30. Ianuier l'an 1560. Et fut deposé dans le tombeau des
Seigneurs de Molac, en la Chapelle de Nostre-Dame de Lermain en la Par-
roisse de Molac.

E N F A N S.

15. *Tanguy sire de Rosmadec*, Baron de Molac & de Tyuarlan.
13. *Marc de Rosmadec*, Seigneur de Pontecroix, Cheualier de l'Ordre
du Roy, Capitaine d'une Compagnie de Cheuaux-Legers, & Gouuerneur
des Villes & Chasteau de Dinan, fut marié deux fois, la premiere l'an 1559.
auec Dame *Jeane de Montbourcher*, Dame douairiere de S. Iouan, &
proprietaire de l'Argentaye, de laquelle terre elle fit don à son dit mary, le-
quel n'en ayant eu enfans, se maria avec *Guillemette de la Vallée*, deu-

xiesme fille de Jean de la Vallée, & de Bonne Glé, seigneur & Dame de S. Iouan, du Rox, de Quedillac, & autres lieux: de ce mariage fut fille vni- que heritiere Bonaventure de Rosmadec, qui a esté mariée avec Oliuier de Cliffon, Seigneur de Keralio, Cheualier de l'Ordre du Roy, & ont eu plu- sieurs enfans.

13. *Claude de Rosmadec*, Seigneur de la Chappelle, Cheualier de l'Or- dre du Roy, espousa *Bertranne de la Vallée*, fille aisnée heritiere desdits Seigneurs, & Dame de sainct Iouan sus-nommez, dont sera parlé cy- apres.

13. *Allain de Rosmadec*, Viconte de Trebrimel, Vice-Admiral de Bretagne, retournant du siege de la Rochelle, auquel il auoit conduit vne flotte pour le seruice du Roy, tomba malade sur mer, & mourut en arri- uant en Bretagne, & fut enterré avec grande solemnité à Pontecroix aux tombeaux de ses Predecesseurs l'an 1572.

13. *Louise de Rosmadec*, eut pour mary Nicolas de Tyuarlan, Cheua- lier de l'Ordre du Roy, Seigneur de Kerharo, & autres lieux, ils eurent qua- tre filles, l'aisnée desquelles Anne espousa Pierre de Plocuc, Seigneur de Breignou.

13. *Marie de Rosmadec*, fut mariée deux fois, la premiere l'an 1549. avec *François de Guer*, Seigneur de la Porte-neuue, Haynant, & autres lieux, la seconde avec *Claude Baron de Kerlech*, mais elle mourut sans en- fans.

13. *Jeanne de Rosmadec*, eut aussi deux maris, le premier *Jean de la Pommeraye*, Seigneur de la Morlaye, d'Antrames, & de Montigny, dont yffit vne fille vni- que heritiere Jeanne de la Pommeraye mariée par la Roy- ne Catherine de Medicis, avec François de Birague; & d'eux fut fils aisné René de Birague Baron d'Entrames, pere de Jean Marquis de Birague à present viuant, mary de Iulienne de Beaumanoir de la maison de Lauardin; le second mary de Jeanne de Rosmadec, fut *Anne de Sanzay*, Comte de la Magnane, Cheualier de l'Ordre, & Marechal des Camps & armées du Roy, troisieme fils de René Comte de Sanzay, duquel elle n'eut enfans: apres sa mort son mary eut eneore deux autres femmes en Bretagne, où il est mort aagé de pres de cent ans, sans auoir laissé des enfans.



Anguy, sire de Rosmadec, Baron de Molac, de Tyuarlan, de la XIII.
Chappelle, de Pontecroix, & de Serent, Vicomte de Bignan, 1560.
Cheualier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante hom-
mes d'armes de ses Ordonnances, & Lieutenant pour sa Ma-
jesté en Bretagne.

Il espousa en premiere nopces *Marie de Bouteuille*, fille aisnée heritie-
re d'Yues Seigneur du Faouet, du Sainct, de Kerjan, Vicomte de Coerque-
nan, & de Renée de Carné sa femme; mais il eut le déplaisir de la perdre le
7. Septembre 1558. sans qu'il luy en demeurast des enfans: elle eut pour he- 1558.
ritiere Jeanne de Bouteuille sa sœur, femme de Claude, Seigneur de Gou-
laine & de Pommerieux, Cheualier.

Trois ans apres, sçauoir le 28. May 1561. il traitta son second mariage avec 1561.
Marguerite de Beaumanoir, fille aisnée de Iacque, sire de Beaumanoir,
Vicomte du Bessô, Seigneur de Iugon, Seuignac, la Motte du Parc, & au-
tres lieux, Cheualier, Eschançon ordinaire du Roy, & Gentilhomme ordi-
naire de la Maison du Dauphin son fils; & de feuë Dame Adelize de la Feil-
lée sa premiere femme, qui estoit sœur de Renée de la Feillée femme de
François de Ricux sire d'Accrac, toutes deux filles & heritieres de François
sire de la Feillée, Coetmenech, Langarzau, Vicomte de Plouyder, & de
Plohedel, & de Cypriane de Rohan sa femme.

Il suffit à ceux qui ont tant soit peu de connoissance de l'Histoire & des
familles, de dire, *Beaumanoir*; pour sçauoir que ce nom est des plus Illu-
stres de Bretagne, & qu'il n'y a Maison, tant releuée soit-elle, de qui elle
n'aye receu, & à qui elle n'aye donné des femmes: & qu'il y a plusieurs
Grands Personnages de ce nom; entr'autres trois Mareschaux de Bretagne,
del'vn desquels, sçauoir Robert de Beaumanoir qui possèdoit encore cét
Office en l'an 1350. qui fit la branche du Bessô en espousant l'heritiere: de
luy, dis-je, estoit issuë en ligne directe ladite Dame: & de cette famille estoit
Chef du Nom, & Armes de nostre temps Messire Iean de Beaumanoir Mar-
quis de Lauardin, Mareschal de France.

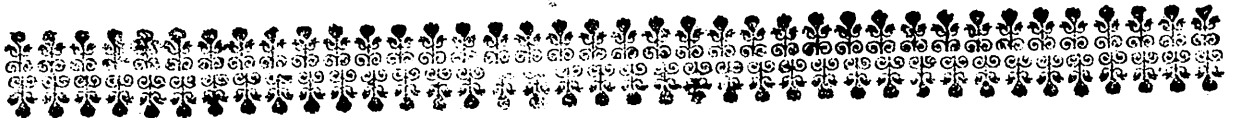
L'an 1562. le Roy Charles IX. luy donna ordre de mettre sur pied vne 1562.
Compagnie de cent cheuaux legers, la commission est de l'vnziesme Iuillet. 1568.

Et le dix-huictiesme iour de Feurier l'an 1568. il fut par sa Majesté associé
dans son Ordre, & en receut le Collier; & depuis eut l'honneur de le don-
ner de la part de sa Majesté à Claude de Rosmadec, sire de la Chappelle son
frere, à Nicolas de Tyuarlan Seigneur de Kerharo, & à Claude Seigneur de
Kerlech ses beaux-freres: & au sieur de Baulieu Lanuau par commission
du Roy, donnée au Mont sainct Michel le 29. May 1570. 1570.

L'an 1573. ayant assisté aux Estats de Bretagne tenus à Rennes, & presidé
souuent en l'Ordre de la Noblesse, il fut Deputé General dudit Ordre pour

porter les Cahiers à la Cour; où ayant sejourné iusques à l'année suiuant, il fut par le Roy honoré d'une des Lieutenances Generales de ladite Prouince: Mais estant venu à Rennes pour ce faire receuoir dans le Parlement, il y apprit par vn Courier la mort dudit Roy Charles son Maître, de laquelle il receut vn tel déplaisir, que tombant à l'instant malade, & s'allictant, il fuiuit de prez celuy qu'il auoit tant aimé & seruy, & mourut le dix-septiesme Iuin 1574. Son corps embaumé, & mis en vn cercueil de plomb, fut porté au tombeau des Seigneurs de Molac, avec celuy de son Pere.

Il laissa vn fils vnique qui fuit.



XIV.

1574.



Ebastien Marquis de Rosmadec, Baron de Molac, de Tyuarlan, de Pontecroix, de Rostrenan, de la Hunaudaye, de Montafilant, de Penhoët, de Serent, du Mesnilgarnier, Vicomte de Trebrimel, & de Pleharel, Comte des Chappelles, Seigneur de plusieurs autres lieux, Cheualier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme de sa Chambre, Capitaine de cent hommes d'armes, Colonel General de l'Infanterie en Bretagne, Gouverneur des Villes, & Chasteau de Dinan, nommé à l'Ordre du saint Esprit, & designé Mareschal de France.

Ce Seigneur demeura à l'age de sept ans sous la tutelle de ladite Dame *Marguerite de Beaumanoir* sa mere, laquelle estant vertueuse & genereuse, l'esleua, non comme fils vnique qu'il estoit, mais comme vne personne de sa naissance, & condition, le iettant aussi tost hors de sa maison, & de son pays, aussi estant venu faire la reuerence au Roy Henry III. il le voulut honorer de tiltres & qualitez conuenables à sa maison & grands biens, & par ses Lettres Patentes du mois de Nouembre 1576. le crea Marquis de Tyuarlan, & Comte des Chappelles, mais depuis sous Henry IV. il prit nouuelles Lettres pour mettre son Marquisat sous le nom de Rosmadec.

En Bretagne le titre de Baron est aduantageux, comme celuy seul qui donne rang, seance, & lieu de presider dans l'Ordre de la Noblesse aux Estats Generaux de ladite Prouince: il se fit donc cognoistre sous le nom de *Baron de Molac*, & y a acquis tant dedans que dehors le Royaume, la reputation & l'estime de l'un des plus vaillants, & braues hommes de son temps, eloge qui luy a esté donné plusieurs fois par la bouche de son Maître Henry le Grand, notamment à la veuë de toute la Cour, lors que le Duc de Sauoye le vint trouuer en l'an le Roy luy monstra le Mareschal de Biron, & ledit Baron de Molac, leur donnant à tous deux les mesmes louanges.

Après avoir demeuré trois ans en Italie, à son retour en France, il la trouva en armes, & eut l'honneur d'avoir la cornette blanche de l'armée Royale que commandoit Monsieur le Prince de Conty.

1587.

L'an 1588. il espousa *Françoise de Montmorency*, fille aînée héritière de *François de Montmorency*, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, & Cornette générale de feu Monseigneur Frere du Roy, Baron de Hallot, de Hauteville, de la Rochemillet, & du Mesnil Garnier, Chastelain d'Aubigny, Cymiers, Monteilles, Bourguenolles, la Trinité, & autres lieux, & de Dame *Claude d'Auffonvilliers* Dame de Pléville, & Saint Igny, sœur & depuis héritière du Baron de Courcy; ledit Seigneur de Hallot fut depuis Marechal des Camps & Armées du Roy, Ballif & Gouverneur de Roüen & de Gisors, & l'un des Lieutenans Généraux de sa Majesté au Pays & Duché de Normandie; & ayant eu la cuisse froissée d'un coup de canon au siège de Roüen, où il commandoit une des batteries, & quartiers de l'armée du Roy, s'estant retiré à Vernon pour tacher de recouvrer en santé, il fut malheureusement assassiné à la veille d'estre Marechal de France, & de recueillir le fruit & les récompenses de ses longs services, & dans lesquels il s'estoit en telle sorte engagé & ruiné, que sa succession fut abandonnée par ses deux filles héritières. Je ne fais point d'Eloge touchant cette alliance, puisqu'il faudroit estre venu du nouveau monde pour ne connoître pas la Grandeur, & excellence du Nom & Maison de *Montmorency*.

1588.

Ledit Seigneur de Molac eut commandement de mettre sur pied une Compagnie de Gens-d'armes par Commission du Roy, donnée à Blois le 27. Feurier 1589. ce qu'il fit, & la commanda en l'armée du Roy, & ailleurs, jusques au mois de Mars 1590. que le Roy Henry IV. ayant appris le mauvais estat où estoit la Bretagne pour son service, & l'avantage que le Duc de Mercœur, l'un des principaux Chefs de la Ligue, y avoit, augmenté par la mort de *Toussaints de Beaumanoir* Baron du Pont, qui commandoit l'Infanterie en ladite Prouince comme premier Maître de Camp, & son Regiment ayant seul le Drapeau blanc, sa Majesté iugea à propos d'y envoyer ledit Seigneur Baron de Molac neveu dudit defunt: & pour de plus en plus l'obliger à bien servir, l'institua Colonel general de l'Infanterie Françoise audit Pays, en laquelle charge il servit tres-dignement tout le temps de la guerre, & particulièrement aux sièges de Moncontour, Guingamp, Lamballe, Morlaix, Douarnenez, Crozon, le Plessis Bertrand, Comper, à tous lesquels y eut de rudes combats dans les tranchées, des assauts où il estoit toujours à la teste, plusieurs fois renversé blessé, enfin toujours emportoit. Mais le combat de Loudeac, la retraite du Guilledo, furent deux des belles actions de guerre que jamais Capitaine aye fait, le combat de Keimerch, auquel il commandoit en Chef, & auquel le Chef des ennemis fut tué, & le champ de bataille luy demeura, quoy que blessé, & où il fit

1589.

1590.

cette genereuse action ; voyant les Suiffes lascher le pied de prendre leur Drapeau d'entre les mains de celuy qui le portoit , & au meſme temps le porter dans le milieu des ennemis pour les obliger à le dégager , ce qui luy ſucceda heureuſement : comme auſſi l'attaque & défaite des ennemis qu'il fit au Bourg d'Audierne , attaquant beaucoup plus foible des gens logez , & les emportant dans leurs barricades & logemens , & gagnant tous leurs Drapeaux : enfin pour derniere main voyant la paix faite par toute la France , mais non encore en Bretagne , il attaqua Dinan vne des meilleures Places de la Prouince , & qui auoit touſiours eſté la Retraite & l'Arſenal du Lieutenant General du Party contraire , & la reduiſit au ſeruite du Roy , qui luy en donna le Gouuernement , & luy fit l'honneur de luy écrire vne lettre toute écrite de ſa main dedans & deſſus , dans vne feuille de papier doré , & fermée d'un piquet , ſans aucun Secretaire.

1593. Pendant ce temps ledit Seigneur de Molac ſe trouua aux Aſſemblées & Eſtats Generaux de ladite Prouince , auſquels il preſida en l'Ordre de la Nobleſſe ; particulierement à ceux tenus à Rennes 1593. 1595. 1598. le Roy y eſtant , & 1600. comme encore depuis en pluſieurs autres ; notamment aux celebres Eſtats tenus à Vannes l'an 1610. apres la mort du feu Roy Henry le Grand , dans tous leſquels il a ſignalé l'affection qu'il auoit pour ſa Patrie ; & ſçauoit bien accommoder le ſeruite du Roy & bien de ſes affaires , avec le ſoulagement & conſeruation de ſes ſubjets.

1599. Au mois de Ianuier 1599. mourut dans le Chateau de Dinan ladite Dame *Françoïſe de Montmorency* ſa femme , laquelle ayant eſté mere de huit enfans , luy en laiſſa ſeulement quatre , que nous nommerons cy-apres ; ſon corps fut porté en l'Egliſe de Noſtre Dame de Lermain à Molac , & ſon cœur enterré aux Cordeliers de Dinan : Luy ſ'eſtant rendu à la Cour , le Roy luy fit l'honneur de le nommer à l'Ordre du Saint Eſprit , lequel il n'a iamais receu , le Roy n'en ayant iamais fait depuis.

Nommé à
l'Ordre du
S. Eſprit.

1600. L'an ſuiuuant 1600. il prit pour ſeconde femme Dame *Jeanne de la Motte* , fille ainſnée heritiere de *Joſeph de la Motte* , & de *Catherine Tournemine* , Seigneur & Dame du Vauoler , Vauclere , L'orfeil , Hac , la Houſſaye , Saint Tual , & autres lieux : laquelle Dame eſtoit veufue de deux marys ; ſçauoir , de François de Colligny Baron de Rieux , frere puisné du Comte de Lual , duquel elle n'auoit enfans : & de Jean de Rieux Marquis d'Acerac , duquel elle auoit vn fils nommé René de Rieux Marquis d'Acerac , lequel eſtant en grand eſtime , & fort conſideré , quoy que fort ieune , ſe noya dans le Tybre à Rome le 13. Aouſt 1609. en laquelle année auſſi dès le dernier iour de Feurier , eſtoit decedé à Paris René Tournemine Baron de la Hunaudaye , de Montafilant , Plancoët , & autres lieux , Couſin Germain de ladite Dame , & auquel elle ſucceda.

L'eſtime que le Roy faiſoit dudit Seigneur Baron , & la connoiſſance qu'il auoit de ſes ſeruices & de ſa fidelité , parurent aſſez lors qu'apres la priſe du Mareſchal de Biron en l'an 1602. ſur l'apparence de troubles dans l'Eſtat ,

flat, & sur les propositions du voyage de Sedan, le Roy luy commanda de sa bouche de leuer vn Regiment de vingt Compagnies de cent hommes chacune, luy donnant pour premier Capitaine Monsieur le Cheualier de sainct Luc.

Ledit Seigneur Baron de Molac estant à la Cour, le Roy luy fit l'honneur de luy demander son fils aisné pour estre nourry auprès de Monseigneur le Dauphin : & voulant honorer le nom qu'il portoit, érigea la terre & seigneurie de *Rosmadec* en Marquisat, par ses Lettres Patentes données à Paris au mois d'Aoust 1608. Signées Henry : & sur le reply, Potier ; Seellées du grand Seau de sire verte sur lacs de soye, lesquelles Lettres furent verifiées & enregistrees l'année suiuite au mois de Iuillet au Parlement de Bretagne, & depuis en la Chambre des Comptes dudit pays à Nantes.

1608.
Marquisat.

Le Roy ayant projectté le grand dessein de la guerre, & faisant l'appareil de la plus belle & puissante armée qui eut iamais paru de ce siecle dans l'Europe, & de laquelle il vouloit donner le commandement general à Monseigneur le Duc de Vendosme son fils, qu'il cherissoit parfaitement, il commanda audit sieur Baron de Molac de mettre sur pied sa Compagnie de gens-d'armes, & y mit pour Enseigne Charles de Cambout Baron de Pontchateau, & pour Guidon Iean d'Auaugour Baron du Bois de la Motte, & pour Mareschal des Logis le Capitaine Martin : A quoy ledit Seigneur se porta avec tant d'affection & de diligence, & son credit fut tel qu'elle fut sur pied en moins de trois semaines, & toute complete de Gentilshommes, & beaucoup qualifiez & riches, qui auoient fort grand équipage, & ceux qui en estoient ont assureé, qu'à peine s'en est il iamais veu vne plus belle.

Mais comme elle commençoit à marcher, estant hors de la Bretagne, entrant dans le Maine, arriua ce malheureux accident qui priua la France de son bon Roy, l'Europe de son plus grand Monarque, & ledit Seigneur Baron de Molac d'vn Maistre tres-affectionné, & qui luy preparoit des honneurs & recompenses dignes de ses seruices, de ses merites & de sa condition : car outre qu'il luy auoit promis de le faire Mareschal de France au Rendez-vous general de l'armée : il le destinoit pour vn des quatre, par l'auis desquels ledit Duc de Vendosme se gouuernerait : les autres estoient Messieurs de Bouillon, & de l'Esdiguières déjà Mareschaux de France : & Monsieur de..... Coup qui toucha si sensiblement nostre Baron qu'il ne voulut iamais reuenir à la Cour, quoy que conuié par la Reine Mere du ieune Roy, & Regente, avec des offres tres-avantageux : il se ietta dans vne profonde tristesse, & vne tres-particuliere & exemplaire deuotion, dans laquelle ayant passé trois ans & quelques mois : enfin abbatu de son déplaisir, des fatigues, & bleseures qu'il auoit eues à la guerre, il mourut d'vne mort tres-Chrestienne apres auoir donné sa benediction à ses sept enfans là presens, leur commandant trois choses, la crainte de Dieu, le seruice du Roy, & l'vnion & amitié entr'eux, en la Ville de Rennes le 14. iour de Septembre 1613. en sa quarante & septiesme année, laissant vn regret indicible de

1610.

Mareschal de France.

Mort.

1613.

luy dans cette Prouince, qui le consideroit comme son Pere, avec vne memoire de sa valeur, & de sa pieté qui ne mourra iamais.

Son corps fut vingt- quatre heures dans sa chambre, où il fut visité d'une foule incroyable de personnes de toutes qualitez, sexes & conditions, & apres fut embaufmé, mis en plomb, & porté la nuit sans pompe en l'Eglise des Peres Carmes de ladite Ville, où il reposa quarante iours en vne Chappelle toute tenduë haut & bas de farge noire, à cinq lez de velours garnis d'Escussions qui se voyoient en banniere, chargez au premier quartier de *Molac*, au second de *Tyuarlan*, au troisieme de *la Chappelle*, au quatrieme de *Pontecroix*, sur le tout de *Rosmadec*, cy-deuant blasonnez, la Couronne de Marquis, & les Ordres à l'entour foustenus par des Anges.

1613.

Au bout des quarante iours son seruice luy fut sollempnellement fait en ladite Eglise, laquelle fut entierement tenduë, Chœur, Nef, & Chappelles de drap & farge noire à trois lés de velours par toute l'Eglise, & cinq lés dans le Chœur, tous garnis d'Escussions grands & petits au nombre de plus de deux mille: La Chappelle ardente qui estoit au dessus du Corps, estoit ornée de sept ou huit cens cierges fort haut esleués en Pyramide; le seruice fut fait en Musique par Messieurs de l'Eglise Cathedrale dudit Rennes, y assistant toutes les dignitez, Chanoines, Ministres & Supposts du Chœur d'icelle, & la Messe celebrée par Monsieur l'Euëque de Saint Malo, qui fut prié parce que celuy de Rennes estoit hors la Prouince; apres ladite Messe & seruice le corps fut conduit de ladite Eglise à vne des Portes de ladite Ville nommée Toussaincts, en cét ordre: Premierement, marchoient quatre-vingts pauures deux à deux, vestus de casaques noires & capuchons, portant chacun vne torche de cire allumée garnie de deux Escussions des armes dudit Seigneur; apres venoient les Prestres de neufs Parroisses de la Ville & Fauxbourgs dudit Rennes, suiuis des Religieux Ordres Mandians de ladite Ville, Cordeliers, Jacobins, Carmes, & les Religieux de Saint Benoist de l'Abbaye Saint Melaine, apres lesquels marchoient la Musique de l'Eglise Cathedrale, & ledit Seigneur Euëque de Saint Malo, que suiuoient immediatement prés de trois cens Gentilshommes tous vestus de noir, & derriere eux ceux de la maison du defunt, le Corps couuert d'un poisle de velours noir, à la Croix de satin blanc, cantonnée d'Escussions en broderie des Armes dudit defunt, porté par six Religieux Carmes, & les quatre coins dudit poisle ou drap mortuaire porté par quatre Seigneurs proches parens dudit defunt; sçauoir Thomas Baron de Guemadec, Mathurin de Rosmadec, Baron de Saint Iouan, René de Birague Baron d'Entrames, & Iean de Rosmadec Seigneur de l'Espinay; apres marchoit le Parlement, le Siege Presidial, Messieurs de la Maison de Ville, le tout suiuy d'une foule & multitude incroyable de peuple qui tesmoignoient par leurs pleurs & gemissemens le regret qu'ils auoient d'auoir perdu leur Conseruateur & Bien-facteur ordinaire: Rendus à la porte de la Ville, le Corps fut mis en vn carosse tiré de six che-

1613.

uaux ; le carosse & cheuaux tous couuerts & caparassonnez de noir avec des Croix blanches semée d'Ecussions, toute sa maison en deuil à cheual, & conduisirent le corps en cét équipage de ladite Ville de Rennes à Pontecroix, distant de quarante lieuës, qui est vne Ville qui appartenoit au defunt, où il y a vne tres-belle & superbe Eglise de Nostre Dame, où sont des voutes, enfeux & tombeaux de ses predecesseurs Seigneurs de Rosmadec, Tyuarlan & Pontecroix; l'ordre fut tel, que par toutes les Parroisses où il passoit, la Procession de chacune venoit receuoir le corps, & le conduisoit depuis qu'il entroit dans sa Parroisse iusqu'à l'autre bout, où la Procession de celle où il entroit se trouuoit pour l'accueillir; semblablement par tout où il couchoit la Noblesse se rendoit de deux ou trois lieuës à la ronde pour luy faire au matin celebrer des seruices, & de là le conuoyer fort loin: enfin il arriua audit lieu de Pontecroix, où il fut enterré avec les mesmes magnificences obseruées à Rennes à son seruice.

Son cœur mis en plomb, fut par mondit Seigneur Euesque de S. Malo, porté à Dinan, & avec grandes ceremonies accueilly de tous les habitans, & Ordres de ladite Ville, qui avec tout l'honneur à eux possible, le porterent en la mesme Eglise des Freres Mineurs, dits Cordeliers, où repose celui de feuë Madame de Molac sa premiere femme; & depuis aussi celui de la seconde, decedée dans son Chasteau de la Hunaudaye le 22. Decembre 1629.

1613.

1592.

1629

Enfans du premier liët.

15. *Sebastien, Marquis de Rosmadec*, II. du nom.

15. *François de Rosmadec*, Comte des Chappelles, a esté l'un des plus accomplis Gentilshommes de son temps, sçauant, sage, & genereux: il a signalé son courage en plusieurs lieux, mais particulièrement au siege de Royan, à l'assaut & prise de Negrepelice, au combat Nual & Victoire emportée par Monsieur le Duc de Montmorency contre les Rochelois. Je ne veux rien dire de ses combats particuliers, auxquels la proche parenté, & amitié qu'il auoit avec François de Montmorency Comte de Bouteville & de Lusse l'engagerent; enfin ils terminerent leurs vies ensemble à Paris au mois de Iuin 1627. Vn grand Prelat & lumiere de l'Eglise de nostre temps a dit, que ce dernier estoit mort en Chrestien, & l'autre en Sainct, leurs corps reposent à Sainct Martin de Montmorency, avec leurs predecesseurs Seigneurs de cette tres-illustre maison.

15. *Magdeleine de Rosmadec* aisnée, née à Caën l'an 1593. receut ce nom de Madame Magdeleine de Montmorency Abbessé de Caën sa Mairaine sœur de Monsieur le Connestable. Elle se voulut rendre Religieuse, & en sa faueur ledit Seigneur Marquis son Frere, fonda le Monastere & Couuent des Religieuses de Saincte Ursule, dite Urselines, en la Ville de Quimpercorentin, où ladite Damoiselle fit Profession, & y est morte sainctement au mois de May 1642.

15. *Marguerite de Rosmadec*, deuxiesme fille, fut mariée par sondit frere l'an 1622. avec François Baron de Montaigu, Seigneur de l'Orbehaye, la Molière, Saint Laurens, Sourdeual, & autres lieux en Normandie Euesché de Constances: & de ce mariage y a plusieurs enfans.

Enfans du second liēt.

15. *Tanguy de Rosmadec*, Baron de la Hunaudaye, & autres lieux, Cheualier, Gouverneur des Villes & Chasteau de Dinan, Capitaine d'une Compagnie de cheuaux legers: Il fut nourry ieune auprès du Roy Louys XIII. qui l'honora de son affection, & estoit de ses Chasses & menus Plaisirs, & a fait presque tout les voyages de guerre où le Roy a esté, & plusieurs campagnes avec sa Compagnie; enfin est decedé sans mariage à Rennes le 12. Septembre 1640. son corps est enterré en la voute & caueau des Peres Capucins de Rennes, en vertu d'un bref du Pape, qu'il auoit obtenu pendant sa vie.

15. *Toussaincts de Rosmadec*, Baron de Montafilant, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, estant tombé malade à l'armée, fut apporté à Compiègne, où il mourut le jour d'Aoust 1636. sans auoir esté marié.

15. *Denise de Rosmadec*, morte au berceau.

15. *Catherine de Rosmadec*, a esté mariée avec *Guy de Rieux*, Comte de Chasteauneuff, Vicomte de Donges, Seigneur de la Roche en Saunenay, du Guesclin, & du Plessis Bertrand, fils aîné de defunct Guy de Rieux Seigneur des mesmes lieux, Gouverneur des Ville & Citadelle de Brest, & Lieutenant pour le Roy en Bretagne, & de Magdeleine d'Espinau sa seconde femme: ce Seigneur estoit veuf, & sans enfans d'Eleonor de Rochechouart, de la maison de Mortemar sa premiere femme, & de cette seconde il a laissé trois enfans, deux fils, & vne fille, desquels l'aîné nommé Jean de Rieux Comte de Chasteauneuff est decedé à Rennes au mois d'Octobre de l'année 1643. aagé de neuf à dix ans.



XV.



Ebastien, Marquis de Rosmadec, II. du nom, Comte des Chappelles, & de Crozon, Baron de Molac, de Tyuarlan, de Pontecroix, de Penhoët, du Iuch, & de Serent, Vicomte de Beaumanoir, du Bessô, &c. Cheualier, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Gouverneur pour sa Majesté des Villes, Chasteau, & Seneschausées de Quimpercorentin & Dinan.

Estant demeuré mineur par la mort de Monsieur son pere, il fut mis sous la tutelle de Dame Marguerite de Beaumanoir son ayeule, laquelle l'enuoya auprès du Roy, où il parut sous le nom de Marquis de Molac, pour conferuer la memoire toute recente du nom, Seigneurie, seruices, & me-

rites de feu Monsieur son pere, & incontinent fut mis à l'Academie du sieur de Benjamin, où il se rendit tres- adroit à tous ses exercices, & particulièrement à la course de bague, il a esté vn des beaux & heureux Gens-d'armes de son temps, & a gagné iusques à plus de trente bagues aux assemblées de Nopces, Baptesmes, & autres Ceremonies où il s'est rencontré.

Estant de retour dans la Prouince de Bretagne, ses parents qui auoient l'œil sur luy, comme sur le chef de la famille, le porterent au mariage, si bien qu'ils l'engagerent au plus considerable party qui fust lors dans la Bretagne, & la recherche faite, & les conditions arrestées entre Mathurin de Rosmadec, Baron de sainct Iouan son curateur, & le pere & la mere de la Damoiselle, & le Contract Omologué au Parlement, il espousa le premier iour de May 1616. *Renée de Kergournadech, & de Kercoent*, fille ^{1616.} aisnée, heritiere presumptiue de François Seigneur de Kergournadech, Troheon, Coetguelfen, l'Estang, Garlot, & autres lieux, Cheualier, & qui auoit commandé vne Compagnie de Gens-d'armes, & la Noblesse de Leon, pendant les guerres de la Ligue, & de Jeanne Dame de Botignau, Pleguen, Benodet, Treana, Moros, du Brunault, & autres lieux sa femme.

Ladite Dame Marquise a vne sœur puisnée, nommée *Claude de Kergournadech, & de Kercoent*, Vicomtesse de Coëtmenech, Dame de l'Estang, du Brunault, de Treana, & autres lieux, femme de *François, sire de Kergroadez*, Baron de Kerlech, Seigneur de Kerrozal, Campir, Chasteaugautier, & autres lieux, Cheualier, fils vnique de François Seigneur de Kergroadez, & de Claude de Kerlech, fille vnique de Claude Baron de Kerlech, & de Jeanne de Couesquen, lesquels Seigneur & Dame n'ont iusques à present aucuns enfans.

La maison de Kergournadech, est vne des plus anciennes de toute la Bretagne, & a tousiours esté mise pour l'vne des quatre premieres de l'Euesché de Leon, ou elle est située, avec celles de Penhoet, du Chastel & de Kerman, toutes illustres.

L'etimologie du nom de Kergournadech qui se tourne en François, Ville de l'homme sans peur, a vn principe plain d'honneur & d'antiquité, qui est que sainct Paul Aurelian, qui a esté le premier Euesque de Leon, il y a plus de douze cents ans, venant de Dannemarc, & ayant abordé en l'Isle de Bas, en laquelle demouroit le Comte Guytheur, il l'a trouua desolee & infectee d'vn horrible serpent ou plustost monstre, si espouuante qu'il deueroit iournellement les hommes & animaux. Le Comte aduertie de la venuë du Sainct personnage luy en fit ses plaintes, le Sainct se confiant en Dieu luy promist de ne boire ny manger qu'il n'eust veu le serpent, & s'estant reuestu des habits sacerdotaux, & precedé de la Croix, & suiuy de tous les habitans de l'Isle au nombre de deux mille personnes, il alla chercher le serpent; mais l'ayant rencontré. il fut aussi tost abandonné de toute sa suite qui prist l'espouuante & la fuitte;

fors vn seul Cheualier de la Paroisse de Cleder, qui demeura près du S. lequel aborda le serpent, luy ietta son estolle au col, le Cheualier s'offrit à le tuër; mais le S. ne le voulut, ains le conduisit ainsi par son estolle comme vn chien, iusques à la pointe de l'Isle, & là luy commanda de la part de Dieu de se precipiter dans la mer, & de iamais n'aller habiter ny infecter aucuns Pays, ou terre habitée par des Chrestiens, à quoy il obeit, & s'appelle encore ce lieu là à present, *Toullart Serpent*, le trou ou l'abyfme du serpent, le Comte prist de là suiet de donner à ce Cheualier le titre de Kergournadech, que l'Hymne de l'Octaue de S. Paul tourne en ces deux vers.

*Villa Viri non fugientis
Miles erat tunc temporis.*

J'ay veu parmy les titres de la maison de Kergournadech vne Enqueste faite en l'an 1434. dans laquelle les Gentils-hommes du pays tesmoignent auoir ouy dire & tenir par tradition que depuis celuy-là iusques au temps de ladite Enqueste tous les Seigneurs de cette Maison auoient tousiours esté Cheualiers, & y auoit vn prouerbe Breton qui disoit qu'auant qu'il y eut Monsieur ou Seigneur en aucune autre maison, il y auoit vn Cheualier à Kergournadech.

1621. En l'an 1621. ledit Seigneur Marquis ayant fait dessein d'aller trouuer le Roy au siege de S. Iean d'Angely, & passant à Rennes il y fut arresté par ordre de sa Maiefté pour se trouuer aux Estats de ladite Prouince, à l'ouerture desquels il presida en l'ordre de la Noblesse, & à la fin & conclusion fut deputé de son ordre vers le Roy, & l'Euesque de Treguer pour l'Eglise, l'Alloüé de Rennes pour tiers, & offrirent au Roy vn secours extraordinaire de cinq cents mil liures, qui les receut avec satisfaction.

1622. L'année suyuant il suiuit & accompagna le Roy au voyage de guerre qu'il fist au bas Poitou contre Monsieur de Soubize, lequel sa Maiefté chassa des Isles de Mons, de Perrier, de Croixdeuy, & autres lieux qu'il occupoit avec les rebelles, & en suite au siege de Royan, ou ledit Seigneur Marquis se trouua aux tranchées, & attaques avec plus de bonheur que la pluspart de ceux de sa volée, avec lesquels il estoit logé, & uiuoient ensemble.

1625. Au commencement de l'an 1625. ledit Seigneur de Soubize ayant surpris les vaisseaux du Roy dans le port, havre, & riuere de Blauet, & voulant prendre ladite place tres-importante à toute la Prouince de Bretagne, ledit Seigneur Marquis estant lors à Molac en sa maison qui est à quatorze ou quinze lieuës dudit Blauet fut des premiers à cheual pour le seruice du Roy, & y fut accompagné de plus de cent Gentils-hommes, & fut cause que ledit sieur de Soubize quitta la Ville ou il s'estoit retranché, & barricadé, sur l'aduis de l'entreprise que ledit sieur Marquis auoit fait de l'aller attaquer le matin avec le sieur de Kerolein, qui commandoit dans le fort, il abandonna à minuit & se retira dans ses vaisseaux,

& enfin fut entierement repoussé & contraint de se remettre en mer: En cette occasion ledit Seigneur Marquis fit grande despense, & y acquit beaucoup d'honneur.

Il se trouua à la Cour, & suiuit le Roy en son voyage de Bretagne l'an 1626. où les Estats se tenants à Nantes, ledit Seigneur fut le premier deputé de la Noblesse desdits Estats, pour passer leur Traicté & Contract avec le Roy, avec luy le Comte du Bois de la Roche, les sieurs de Cahideuc, de Kerolein, du Couedic, & de la Mottehay, six Ecclesiastiques dont il y auoit deux Euesques, & six du Tiers des deputez des Communautez.

1626.

En ce voyage le Roy desirant mettre sur pied deux Regiments de Gens de pied à drapeaux blancs, & entretenus, il ietta l'œil sur ledit Seigneur Marquis, & sur le Seigneur Baron du Pont-chasteau, & leur en furent les Commissions desliurées, mais sur quelque difficulté pour le fonds de l'establissement de leur entretien, qu'ils desiroient estre particulier, la leuée en fut differée, le Roy ayant voulu qu'eux & leurs Capitaines gardassent leurs Commissions pour s'en seruir lors qu'il iugeroit à propos, depuis plusieurs fois le Roy eut intention de commander audit Seigneur de leuer vn Regiment de Prouince, qui eut esté de Bretagne, mais cette bonne volonté fut trauersee & éludée par ceux qui ne l'affectionnoient pas, ce qui luy donna grand desplaisir, ayant & le desir & le credit de faire de tres-belles troupes; ce mescontentement, & les grands procez que l'on luy a suscitez, l'ont empesché de faire depuis les voyages de guerre.

Le Gouvernement de la Ville de Quimpercorentin en Basse Bretagne, ville capitale de l'Euesché de Cornouaille, & du Presidial, ayant vacqué l'an 1634. par la mort de Iean Baron de Carné, & de Blaison, le Roy le donna audit Seigneur Marquis, comme il a fait aussi depuis celuy de la Ville & Chasteau de Dinan, vne des meilleures Places de guerre de ladite Prouince, qui vaquoit depuis la mort de feu Monsieur de la Hunaudaye son frere puisné.

1634.

1643.

Croyant deuoir m'arrester icy, il est arriué vn accident funeste, qui m'oblige de continuer & de dire que ce Seigneur est à present dans l'affliction de la mort de Madame sa femme aduenüe en cette ville de Paris le Ieudy dixneufiesme iour de Nouëbre dernier, il a cherché de la cōsolation de Dieu dans vne retraite de trois semaines, dans le Conuent des Peres Augustins du Fauxbourg saint Germain; les fondations, prieres, & aulmosnes qu'il a faites pour elle, & le Seruice solennel, & magnifique qui a esté celebré dans l'Eglise dudit Conuent à son intention, font voir qu'il n'oublie rien, & pour procurer enuers Dieu le repos de son ame, & encore dans le monde qu'il veut rendre toute sorte d'honneurs, à la memoire d'vne des plus belles, nobles, & vertueuses Dames de son temps; Elle luy laisse cinq enfans, trois fils & deux filles, de dix qu'ils ont eu pendant le cours de leur mariage.

16. *Sebastien, Marquis de Rosmadec*, qui a esté retenu enfant d'honneur du Roy par breuet du 18. May 1643. & est à present dans l'Academie du sieur Arnolfiny; & puis dire avec verité, qu'il donne autant d'esperance de son esprit, de son courage, & de sa pieté, qu'aucun de sa condition.

16. *Barthelemy René de Rosmadec*, Comte des Chappelles, né à Paris l'an 1635. est aussi icy, où il commence à estudier, & a vn esprit qui rault ceux qui le frequentent.

16. *Louys Corentin de Rosmadec*, né à Quimper au mois de Novembre 1636.

16. *Marie Anne de Rosmadec*.

16. *Marie Renée de Rosmadec*.

Voila ceux qui sont à present en vie, ils ont perdu vn fils qui mourut apres le Baptisme, mais sans auoir esté nommé. Et quatre filles, *Anne Ianne* laisnée, qui a esté vne merueille d'esprit & de iugement, & a eu vne mort sainte, quoy que subite, à l'aage de neuf à dix ans. *Françoise Claude*, mourut au berceau au Tyuarlan. *Françoise* née à Paris 1632. mourut en sa septiesme année dans le Conuent des Vrselines de Quimper où elle estoit pour se diuertir avec Madame sa tante. *Marie Renée*, née à Botignau, & morte au berceau.

remarque
touchant
les noms.

Kercoent.

Kergour-
nadech.

Bien pri-
uilege.

J'ay cru deuoir mettre icy vn aduertissement touchant le surnom de deffuncte Madame la Marquise, qui est qu'elle se deuoit nommer de *Kercoent*, ainsi que l'on voit en ses seize quartiers, & y auoit tousiours signé, fors depuis cinq ou six ans, qu'ayant eu la curiosité de voir son Baptisme dans le Registre de la Parroisse du Chasteau de Botignau, où elle estoit née au mois de Iuin 1601. elle trouua que Monsieur son pere, & Madame sa mere l'auoient fait baptiser sous le nom de *Renée de Kergournadech*: & le bon homme disoit que s'il eust eu des garçons, qu'il les eust fait prendre le nom de *Kergournadech*: comme desia luy & son pere en auoient pris les armes plaines, & laissé celles de *Kercoent*, qui sont lozengées d'argent & de sable, laquelle maison neantmoins, est fort noble & ancienne audit pays de Leon, & a de tres-belles & anciennes marques, d'Escussions en pierre, vitres & tombeaux, & belles fondations en l'Eglise Cathedrale de S. Paul, en celle des Carmes, & autres Eglises & Parroisses de la ville de S. Paul de Leon, mais il est vray que les Seigneurs de Kergournadech le portoient plus haut, & estoient des premiers & plus signalez Seigneurs dudit Euesché, où ils ont seuls le droit d'entrer dans le Chœur, & d'aller à l'offrande en l'Eglise Cathedrale, bottez, esperonnez, & l'espée au costé; priuilege que l'on dit par tradition auoir esté accordé au premier Seigneur du nom de Kergournadec, par S. Paul premier Euesque de Leon, lors de l'action de laquelle nous auons cy-deuant traicté, & ses successeurs l'ont tousiours conserué, & Monsieur le Marquis s'en est mis en possession.

J'ay

J'ay iugé à propos de représenter en ce lieu les seize Cartiers ou lignes, tant dudit Seigneur Marquis, que de Madame sa femme, qui font trente & deux races & familles tres-nobles, desquels Messieurs leurs enfans sont issus; & à cause desquels i'ose asseurer avec verité, qu'il n'y a presque point de Prince en France auxquels ils n'ayent l'honneur de toucher d'assez proche parenté: comme aussi à plusieurs Ducs, Pairs, & Mareschaux de France, & autres grands Seigneurs. Et pour le faire voir encore plus particulièrement, ayant veu toutes les recherches tres-curieuses de Messire Pierre de Lannyon Baron de Vieux-Chastel, de Messire Guy Autret Cheualier, Seigneur de Missirien, & de Lezergué, de Monsieur de la Chesnaye de Bruc, & de Jean Gault Escuyer sieur du Tertre, & de la Valliere, Conseiller du Roy, & son Lieutenant à Ploërmel, qui sont tous tres-sçauans, & ont de tres-grandes & curieuses recherches de la Prouince de Bretagne; & sur les Memoires de Messieurs de Sainte Marthe, du Puy, d'Hozier, le Laboureur, & autres icy à Paris, ayant eu la curiosité de remonter en plusieurs endroits les seize cartiers de Monsieur le Marquis de Molac, de Rosmadec: comme vous voyez en la premiere planche les seize Cartiers remontez sur Jean III. Seigneur de Rosmadec, qui estoit son troisieme Ayeul. Je trouue qu'il est issu sous le neuuesime degré de toutes les maisons suiuanes, que ie reduis par ordre Alphabetique, qui est le degré auquel on est capable de succeder, & faire retraicts lignagers des terres vendues; Sçauoir de celles,

Seize Cartiers de Monsieur le Marquis, & de Madame.

Maisons desquelles est issu Monsieur le Marquis.

d'ALBRET.

de S. Amatour.

d'Amboise.

d'Ancenix.

d'Anuaing.

d'Aumont.

d'Auffonuilliers.

le BAILLIF.

le Barbu.

de Beaumanoir.

de Beauffart.

de Bouibon.

de Bretagne.

des-Brieux.

de Bruc.

Budes.

Buffon.

de LA CHAPPELLE.

de la Chappelle Rainffouyn.

de Chasteaugiron.

de Chateauuillain.

de la Chasteigneraye.

du Chastel.

du Chastelier.

de Coëriuy.

de Coërmén.

de Coëtmenech.

de Coëtrquiz.

de Cornoüaille.

Couppu.

de Craon.

Crespin.

du Creux.

DAVVE T.

de Dinan.

de Dreux.

d'ESTRABONNE.

de FAYEU.

de la Feillée.

de Ferrieres.

de Ste Flayuc.

de la Forest.

de Fosseux.

du Fou.

GOYON-MATIGNON.

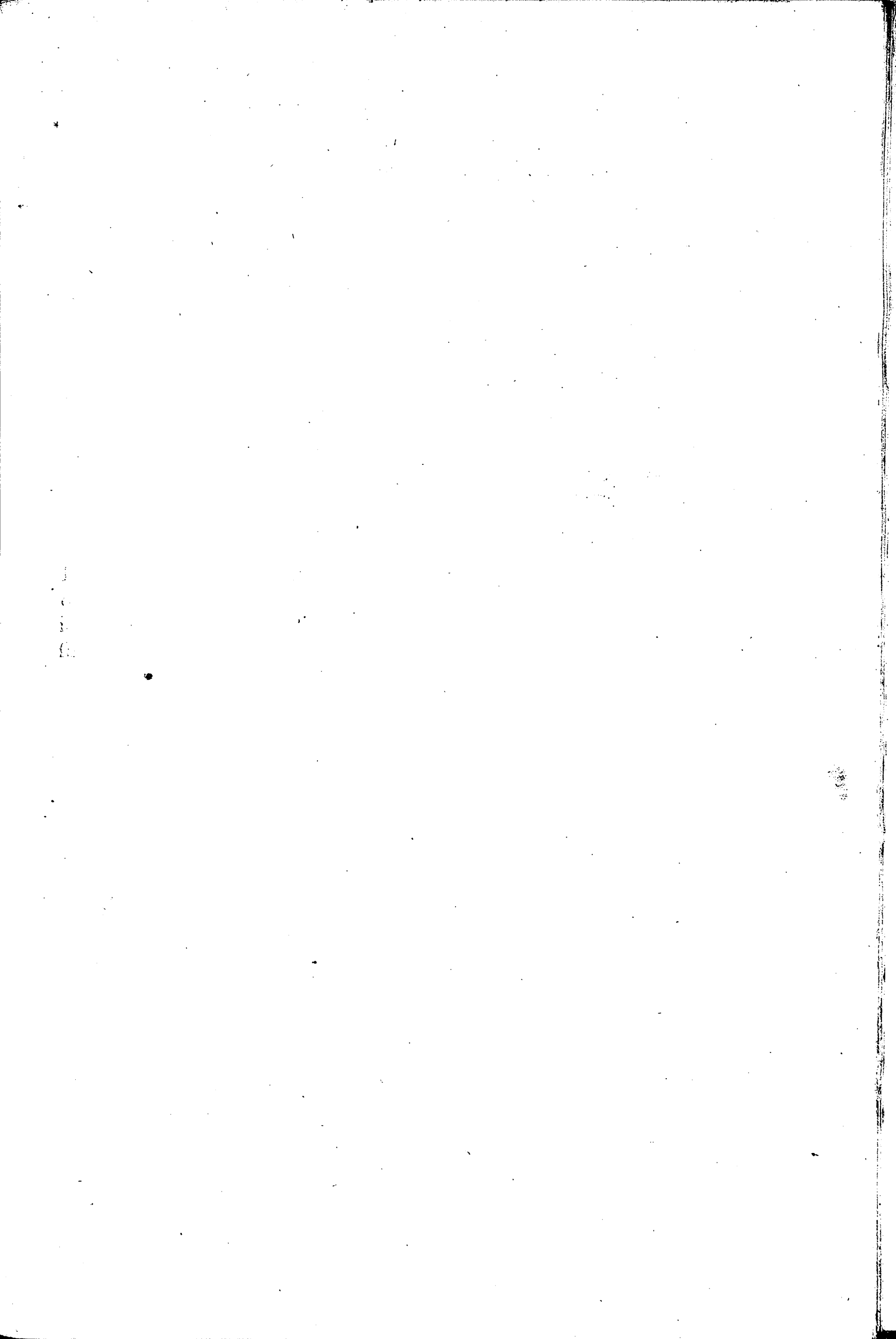
de Grancey.

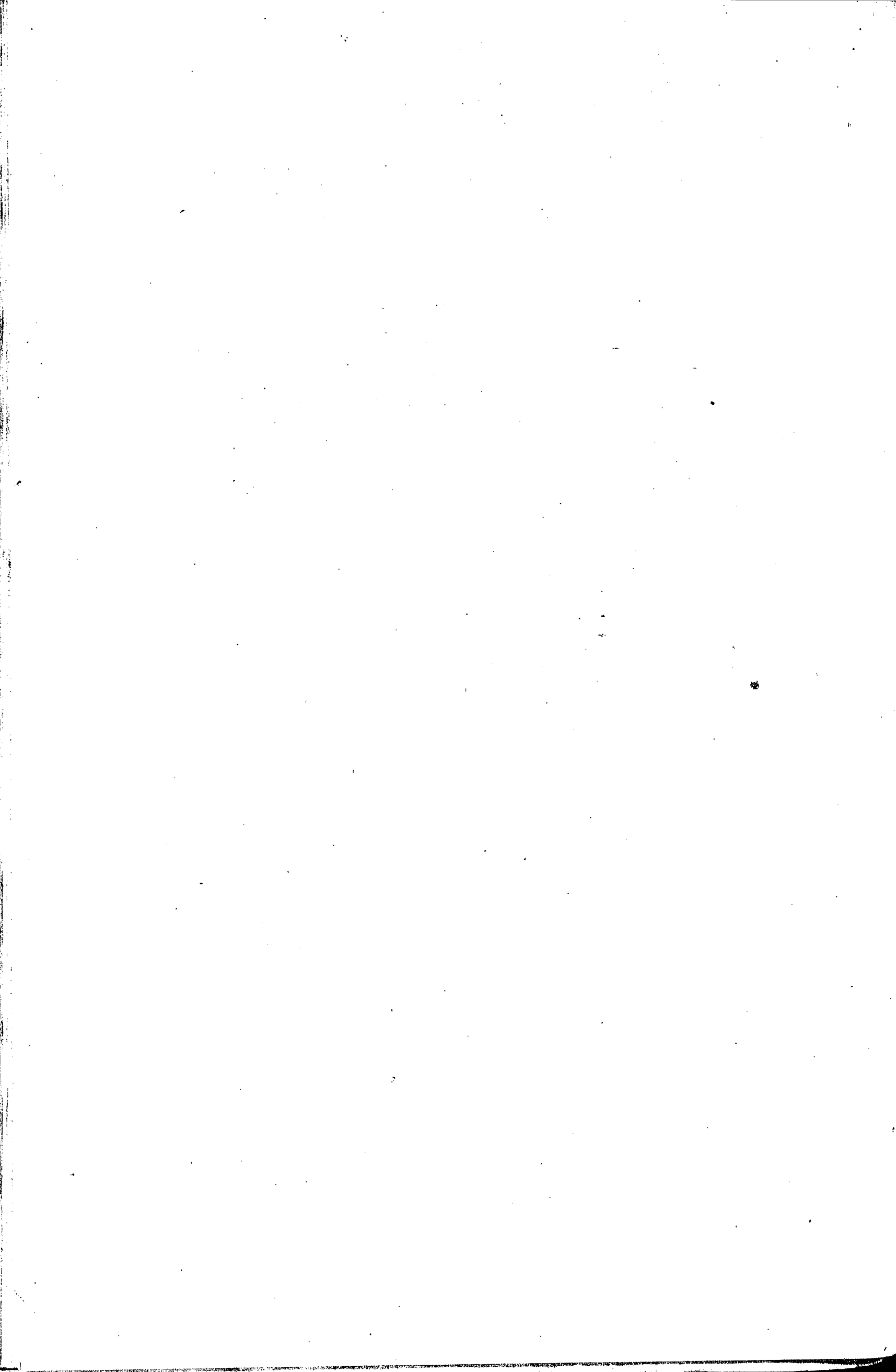
Guerin.

de Guignen.

- Gayomarch.
 de HALLOT.
 de Harcourt.
 Hebert-Auffonvilliers.
 de LA IAILLE.
 de Ioigny.
 Iouffeaulme.
 du Iuch.
 de KERGORLAY.
 de Kerlouenan.
 de Kerman.
 de Kersalio.
 de LA LANDE.
 de Langueouéz.
 de Lebiest.
 de Lescœt.
 de Lesperuez.
 de Liniac.
 de Loheac.
 de MALESTROIT.
 Malor.
 de la Marche, Comté.
 de la Marche, en Bretagne.
 de Mauny.
 de Ste Maure.
 de Melun.
 de Milan.
 de Molac.
 de Montauban.
 de Montdragon.
 de Montfort.
 de Montmorency.
 du Mur.
 d'ORGEMONT.
 de la Paluë.
 du Parc.
 Paynel.
 de Peillac.
 de Penhouët.
 de Pennault.
 du Perier.
 de Ploeuc.
 du Pont.
 du Ponthou.
 de Poulmic.
 de Preaux.
 de Preurre.
 de QVEBRIAC.
 de Quelen.
 du Quellenec.
 de Quintin.
 RAGVENEL.
 de Rieux.
 de la Rochebernard.
 de Rochefort.
 de Rohan.
 de Rosmadec.
 de Rostrenan.
 de Roucy.
 de SEVIGNE.
 de la Soraye.
 THOMMELIN.
 de THouars.
 de Tilly.
 de Tyuarlan.
 Tournemine.
 de Treal.
 de Tremerreuc.
 de la Tremoille.
 de Tresseaoul.
 de Treziguidy.
 de VASTINES.
 le Veyer.
 de Vieuxchastel.
 de Villeblanche.
 de Villiers-hommer.
 de Villiers-l'Isleadam.

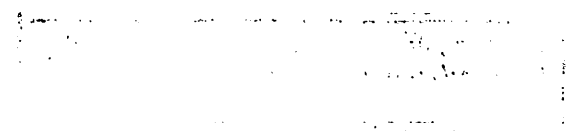
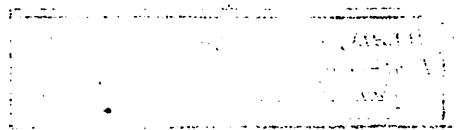
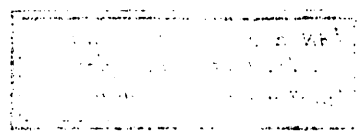
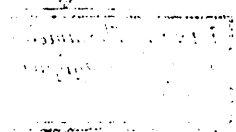
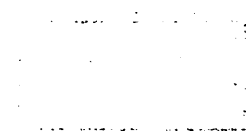
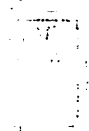
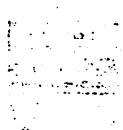
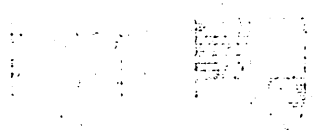
J'ay adiousté en suite des seize Cartiers, le plan du Chasteau de Ker-
 gournadech, où j'ay sejourné quelque temps ; & croy que c'est vne des
 plus belles & regulieres maisons en son Architecture que l'on puisse voir,
 & d'un dessein rare en France: mais quand il a esté graué, les Allées que
 Monsieur le Marquis y a fait faire pour les aduenés n'estoient pas faites ;
 elles sont des plus belles pour leurs longueur & largeur, plantez à quatre
 rangs d'arbres de chesnes, avec des barrieres bien trauaillées en Sculpture,
 & peintes.





PARIS

MAR 1871



LES. VIII. QUARTIERS. PATERNELS.



IAN,
Sire de Rosma-
dec Chevalier
1383.



ALIX,
Dame de Tiuarlan
Pont-croix.



IAN
Sire de Lesper-
uez Chevalier



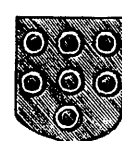
MARIE,
de Quelen



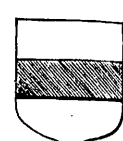
OLIVIER
Thomelin
Chevalier
1380.



IANNE
Tournemine



ROLAND
Vicomte de
Coëtmen
1392.



IANNE
de Penhoët
Sœur Ian
Admiral de Bret.



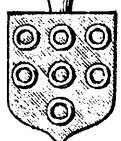
Gvillavme de Rosma-
dec Sire de Tiuarlan,
Pont-croix, mort 1426.



IANNE, Dame de
Lesperuez, Prateir,
Glonel, Boullouère.



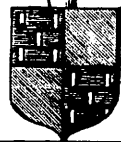
OLIVIER Thomelin,
Chr. Sire du Boys, tue
aux bas Courtilz. 1427.



MARGVERITE
de Coëtmen



IAN, 2, Sire de Rosmadec
Tiuarlan, Pont-croix, Glonel,
Lesperuez, Prateir, Meillan,



IANNE Thomelin seule fille
Dame de Bransquer sœur
d'Olivier.



ALLAIN, Sire, de Rosmadec, Tiuarlan,
Pont-croix, Chambellan, du Duc, Capp^{te}
de gens d'armes.



IAN, 3, Sire de Rosmadec, marié par le Roy
Louis XII, et la Reyne Anne à Blois. 1505.

LES. VIII. QUARTIERS. MATERNELS.



IAN, Sire du Quellenec
Vicomte du Fou

LOUISE
du Tuch

IAN
Sire de Poulmic
Chevalier mort
1400.

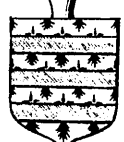
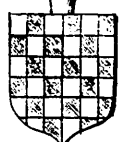
CONSTANCE
Dame de Kerlo
uentan morte
1403.

PIERRE
de Rostrenen
mort avant
son pere

MARGVERITE
de Mauvy

HERVE
Sire du Ponthou
Chevalier.

MARGVERITE
du Chastel



IAN, Sire du Quellenec
Vicomte du Fou Chtr.
Admiral de Bretagne.

MARIE de Poulmic

PIERRE Sire de
Rostrenen Chevalier
Lienten^{ant} de M. le
Cougstable mort 1440.

MARGVERITE, Dame
du Ponthou,



GYXON, Sire du Quellenec
Chambellan du Duc, mort avant
son pere

JANNE de Rostrenen Dame
de la Roche-Helgoumarch



FRANCOISE du Quellenec fille
aînée, mariée 1478.



IAN 3^e Sire de Rosmadec, Tinarlan,
Cap^{it} de la Noblesse de Basse Bretagne
1513.

2194 11 2194 11 2194 11

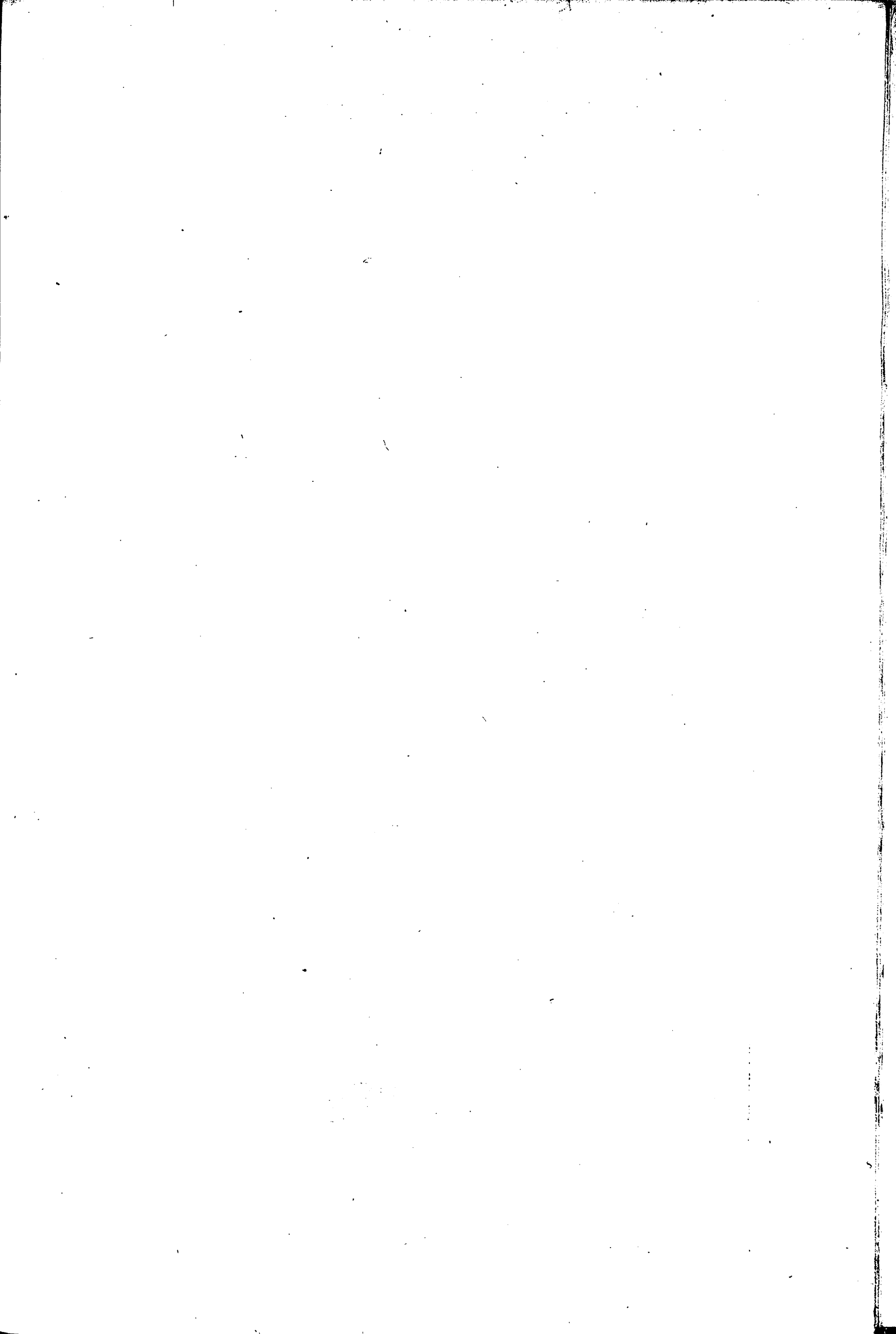
11 11 11 11 11 11

11 11 11 11 11 11

11 11 11 11 11 11

11 11 11 11 11 11

11 11 11 11 11 11



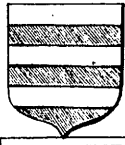
LES. VIII. QVARTIERS. PATERNELS .



LAN, 3^e, Sire de Rosmadec Tyuarlan &c.



LANNE Dame de la Chapelle Molac &c.



TANGVY Sire du Chastel. Chtr.



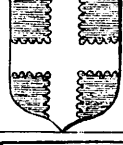
MARIE Dame du Iuch le Mur Coëtivy.



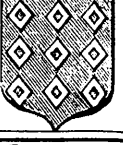
CHARLES, Sire de Beaumanoir Vicôte du Besso



YSABEAV Buffon Dame de Gazon



FRANCOIS, Sire de la Feillée, Chtr.



CYPRIANE de Rohan Dame du Guedeliste.



ALLAIN, Sire de Rosmadec, Tyuarlan Baro de Molac Mar de Cap.



LANNE du Chastel fille aînée Dame de Kerlaouenan.



JACQUES, Sire de Beaumanoir Viconte du Besso, Eschançon du Roy.



ADELICZE de la Feillée seconde fille Dame de Coetmeuech.



TANGVY Sire de Rosmadec, Tyuarlan, Barou de Molac, Chtr, Lieutenant de Roy



MARGVERITE de Beaumanoir fille aînée heritiere de Mere.



SEBASTIEN, Marquis de Rosmadec, Baron de Molac, Chtr, Collonel de l'Infanterie en Brt. Gouverneur de Dinan.



SEBASTIEN, 2, Marquis de Rosmadec, Comte de la Chapelle Baron de Molac Chtr, Gouverneur de Kempercorentin.

LES . VIII . QUARTIERS . MATERNELS .



CLAUDE
de Montmorency
Baron de Fossaux



ANNE
d'Amont fille de
Ferry et de Fran-
coise de Ferrières.



TROILLVS
de Montdragon
Seig. de Hallot
Auteuille



FRANCOISE
Dame de la Paluë,
et de Treziguidy.



IEHAN
Sire d'Auffonuil
licrs Baron de
Courcy.



MARIE
Dame de Lab-
regement



IAN,
de S'Amatour
Vicomte de
Guignen



MARGVERITE
d'Elbief Dame
de Thoiré



FRANCOIS de Montmorency
Baron d'Auteuille, Hallot,
Creucoeux, Bouteuille.



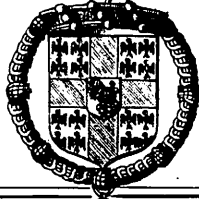
LANNE de Montdragon
Dame de la Paluë et de
Treziguidy.



LOVIS, Sire d'Auffonuil
licrs Baron de Courcy, S.
jgny Plainville, Chtr.



GILLETTE de S'Amatour
Dame de Thoiré, la Tour,
Prinçay.



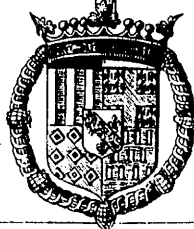
FRANCOIS, de Montmorency
Baron de Hallot, Chtr. Mar. de Camp.
Lieutenant gñal. en Normandie.



CLAUDE d'Auffonuillicrs Dame
de Courcy, Plainville, S. jgny, Lab-
regement



FRANCOISE de Montmorency fille
aînée héritière



SÉBASTIEN, 2. Marquis de Rosmadec Comte de
la Chapelle Baron de Molac Chtr. gouverneur de
l'Empereorentin

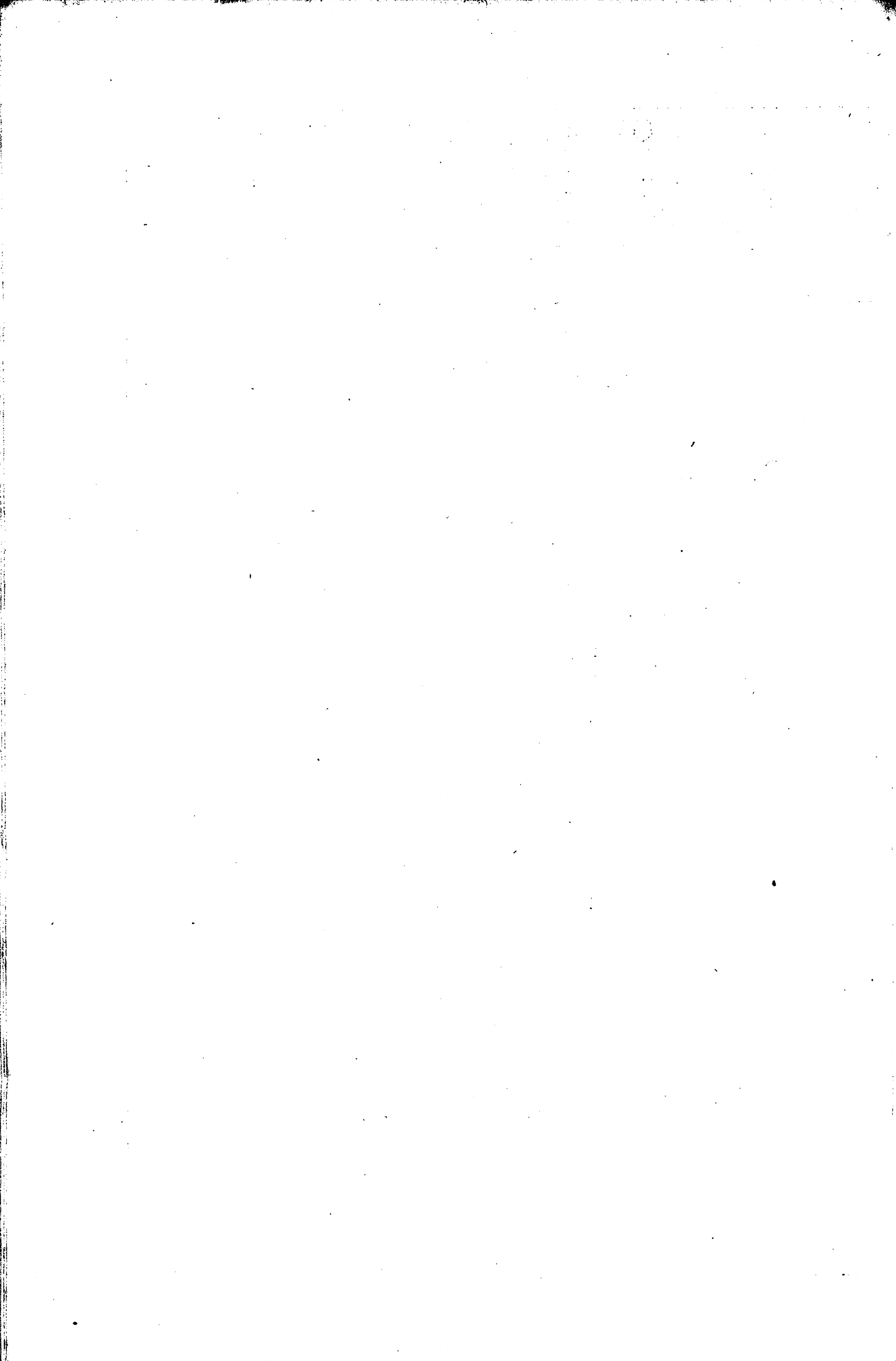
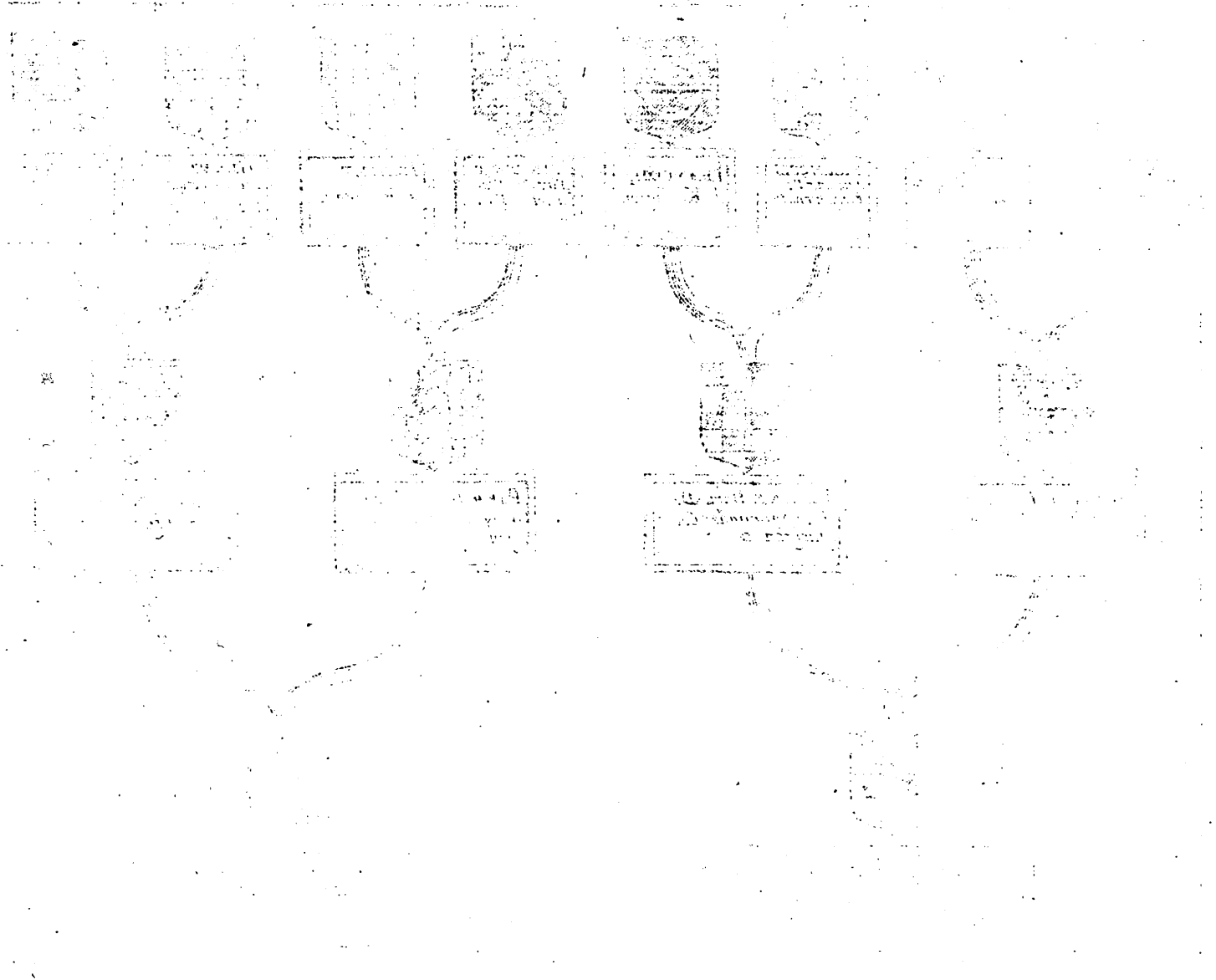
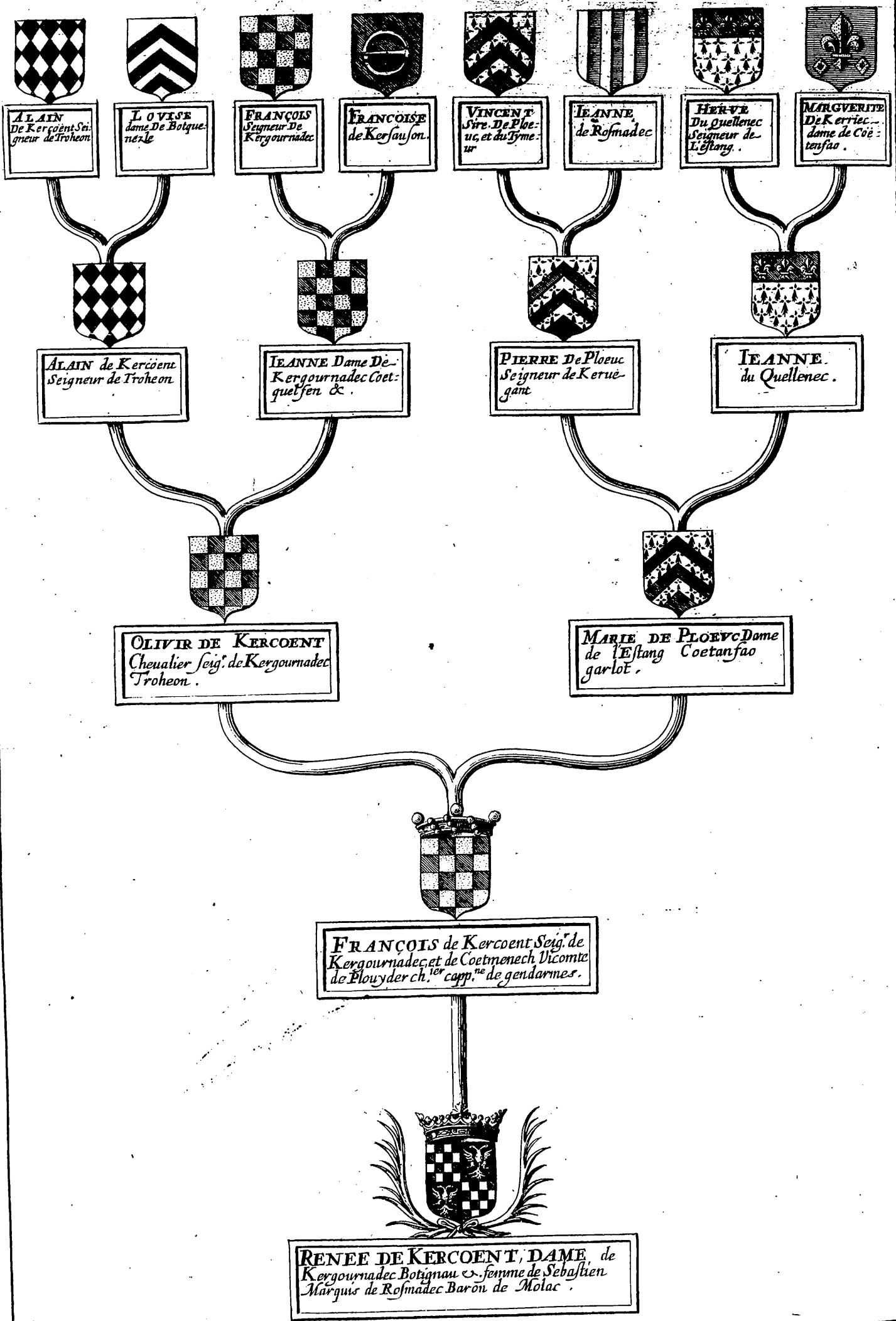


PLATE 20



LES VIII QVARTIERS PATERNELS.



LES VIII QUARTIERS MATERNELS.



PIERRE
Seigneur de
Botignau.

JEANNE
de Treana.

GYLLAVME
du Vieux chasteil
Seigneur du
Brunault.

MARGUERITE
de Tromelin.

ROLAND
de Kergorlay
Seig. du Cleuzon.

JEANNE
Riou Dame de
Kerangoez.

TANGVY
Seigneur de
Kerguziau.

JEANNE
Foucault Dame
de Quijac.



JEAN Seigneur
de Botignau, Pleuen,
Benodet.

LOUISE du Vieux-
chasteil Dame du
Brunault.

AMAVRY DE
Kergorlay Seig.
du Cleuzon.

FRANÇOISE
de Kerguziau.



ALLAIN seig. de BOTIGNAV
Treana Pleuen Benodet,
Moros.

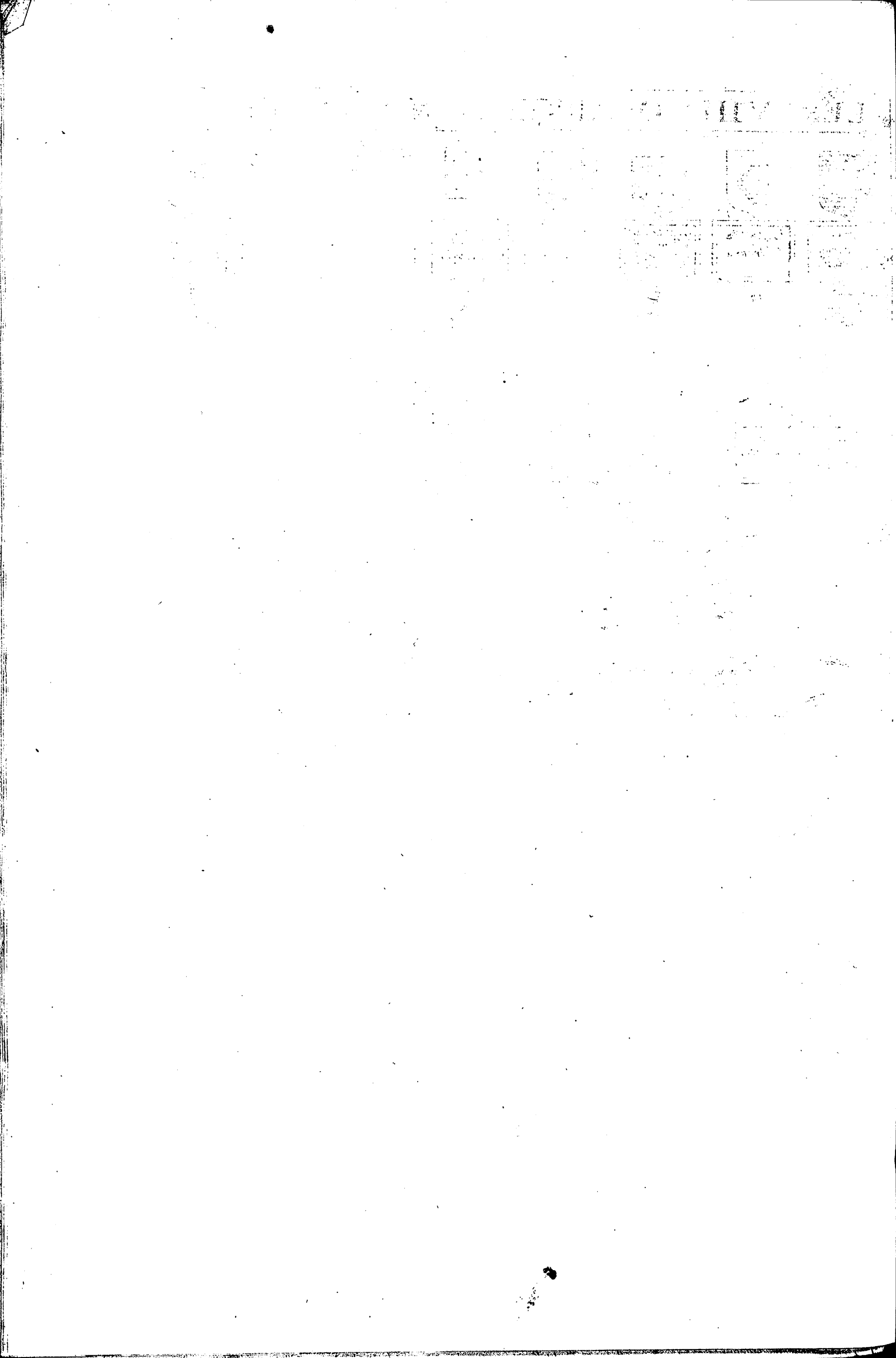
MARIE DE KERGORLAY

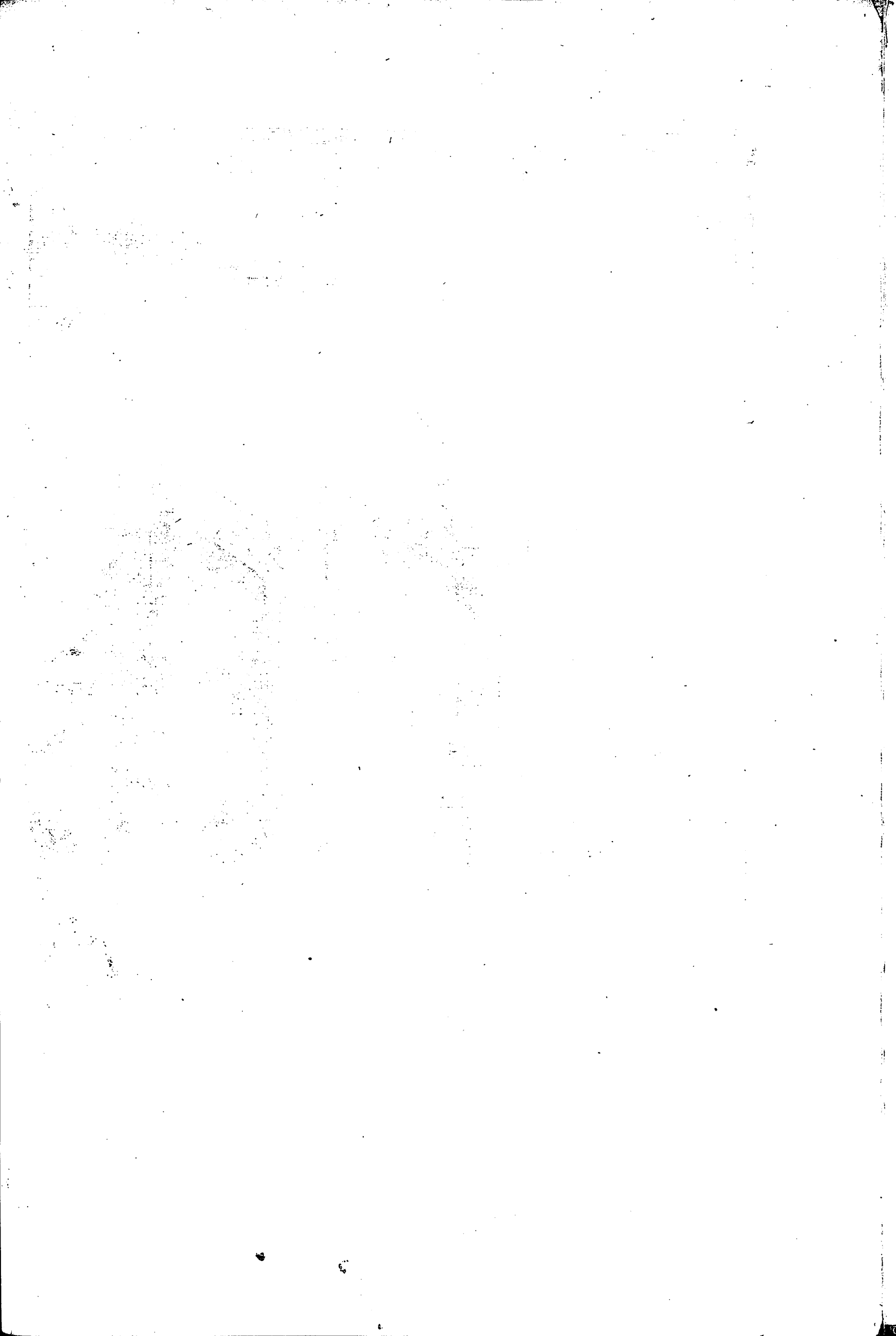


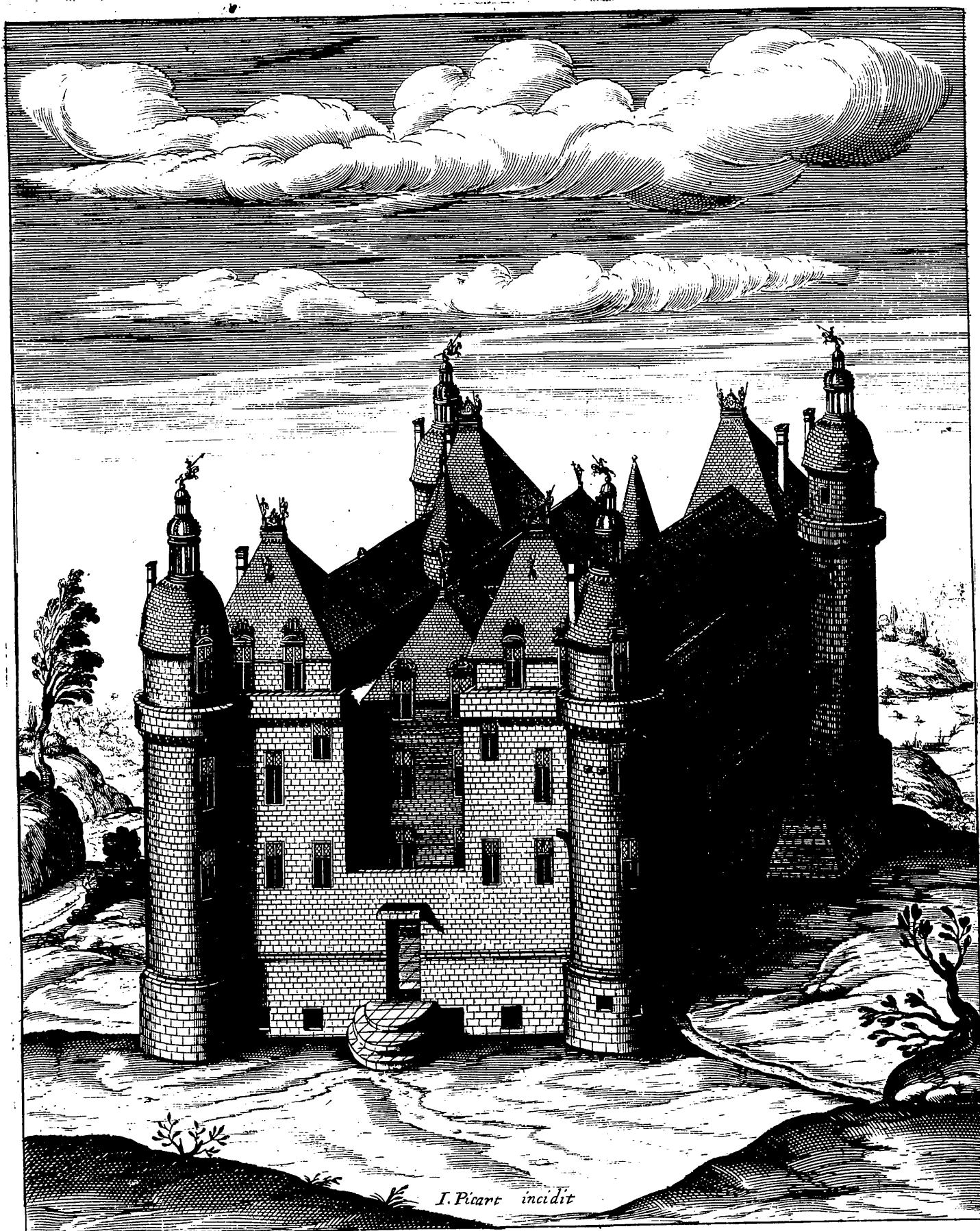
JEANNE DE BOTIGNAV
fille unique heritiere Dame de
Botignau et autres lieux.



RENÉE DE KERCOENT Dame de
Kergournadec Botignau ex femme de Sebastien
Marquis de Rosmadec Baron de Molac.



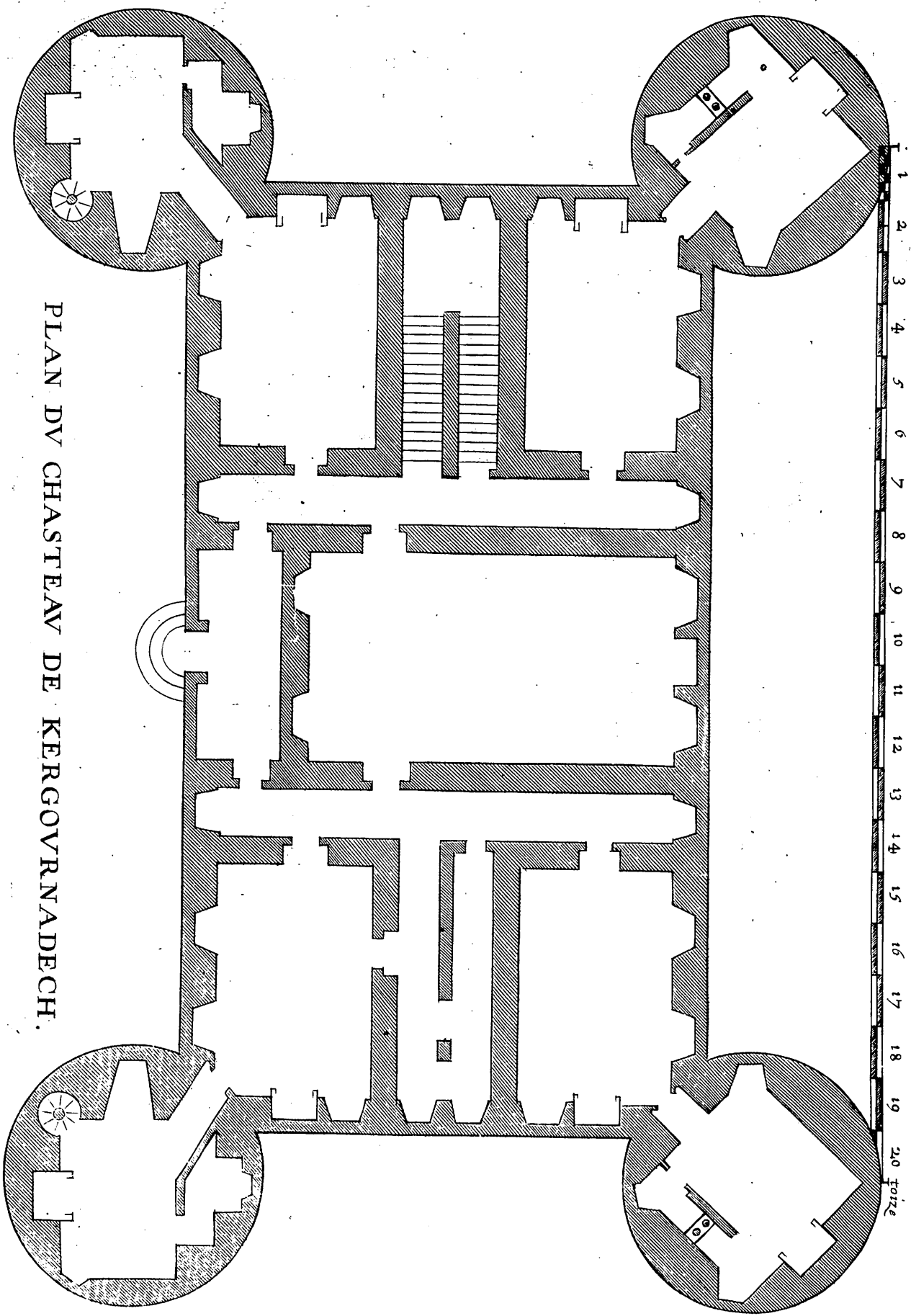




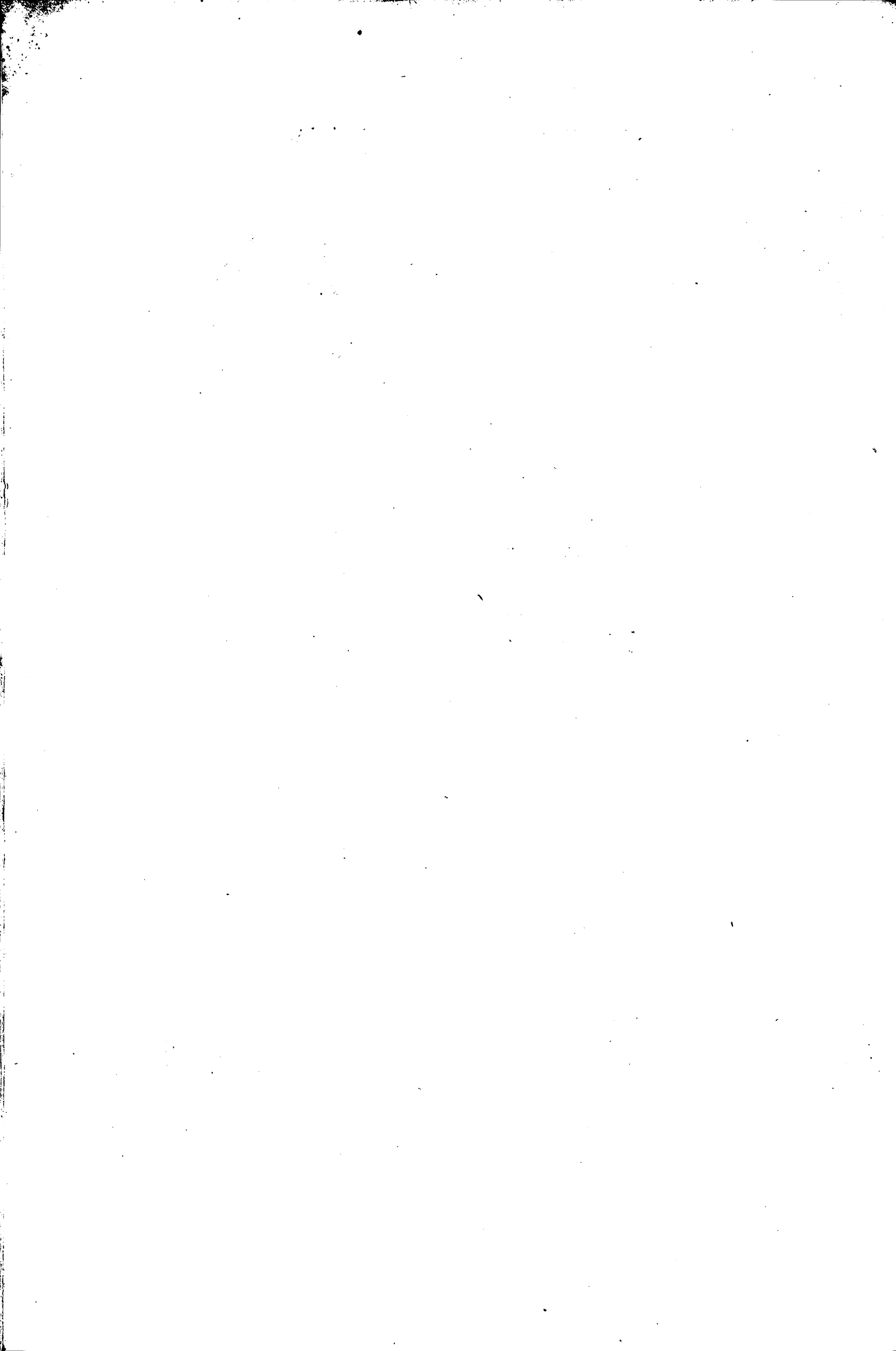
KERGOVRNADECH.

*Chateau appartenent à Madame la Marquise
de Molac, situé en l'Euesché de Leon en Bretagne.*

M. DC. XXXII.



PLAN DV CHASTEAV DE KERGOVRNADECH.





SVITTE DE LA
GENEALOGIE
 DE LA MAISON
 DE
ROSMADec.



LAVDE de Rosmadec, Cheualier de l'Ordre du Roy, Seigneur de la Chappelle, de Sainct Iouan, & autres lieux: Il estoit troisieme fils d'Allain II. sire de Rosmadec, Baron de Molac, de Tyuarlan, & autres lieux; & de Ieanne du Chastel sa femme.

XIII.
1570.

Il espousa *Bertranne de la Vallée*, fille aisnée heritiere de Iean Seigneur de S.Iouan, du Rox, de Quédillac, & autres lieux, Cheualier; & de Dame Bonne Glé de la Costradaye sa femme.

ENFANS.

14. *Mathurin de Rosmadech.*
14. *Ieanne de Rosmadec*, mariée en premières nōpces à *René du Bollan*, Seigneur de la Vilcan; en a eu des enfans. En secondes à *Louys Hudelor*, Seigneur de la Grée Mariueil, & en a aussi des enfans.
14. *Marguerite de Rosmadec*, femme de *Guillaume de Boüilly* Seigneur des Portes, de Trebrit, & autres lieux; & ont plusieurs enfans, l'aisné desquels a espousé l'heritiere de la maison du Pou, bonne & ancienne maison.


Ledit Seigneur de la Chappelle estant decédé, sa veufue se remaria à Charles de Sanzay Seigneur d'Ardainne, second fils de René Comte de Sanzay, & de ce mariage est issu,

Pierre de Sanzay, Seigneur d'Ardainne & d'Ilifau, qui a commandé vne Compagnie de trois cens hommes de pied pour le seruice du Roy, &c

36 Suite de la Genealogie de la Maison

est decedé l'an 1631. sans auoir esté marié, enterré en l'Eglise Parrochiale de Saint Iouan dans les tombeaux des Seigneurs dudit lieu.



XIV.  *Athurin de Rosmadec*, Cheualier, Baron de Saint Iouan & de Gaël, Seigneur de Comper, du Rox, de Quedillac, d'Ilifau, & autres lieux, espousa *leanne de Trogo*, fille aînée heritiere de Pierre de Trogo Conseiller au Parlement de Bretagne, Seigneur de Ponteuën, du Pont-Glou, & autres lieux, & de Gillette d'Auaugour sa femme.

Cette Dame issuë d'une des anciennes & bonnes maisons de la Prouince, & d'ancienne Cheualerie, & mesme qui est sortie d'un puisné de la Baronnie de Lanuaux, qui ayant espousé l'heritiere de Trogo en prit le nom, retenant les armes avec vn lambeau que ses descendans ont tousiours porté: elle estoit belle & vertueuse, & a apporté plus de cent mille escus de bien à sondit mary, & est decedée dans le Chasteau de Saint Iouan, l'an
 laissant à son mary cinq enfans de
 qu'elle
 auoit eu.

15. *Mathurin de Rosmadec*, Baron de Gaël, Enseigne de la Compagnie de Gens-d'armes de Monsieur le Marechal de la Melleraye, qui a donné beaucoup de preuues de son courage.

15. *Sebastien de Rosmadec*, Baron de Comper a espousé cette année 1643. Dame *Gillette de Boisian*, Dame de Coislan, veufue du sieur de la Bouexiere Hay, Conseiller au Parlement de Bretagne.

15. *Charles de Rosmadec*, Abbé de l'Abbaye de Nostre Dame du Tronchet Ordre de Saint Benoist en l'Euesché de Dol, Sçauant, quoy que fort ieune, & a esté déjà Deputé en son Ordre des Estats generaux de la Prouince à la Chambre des Comptes.

15. *Perronnelle de Rosmadec*, espousa l'an 1629. *Prigent le Ny*, Baron de Coatelez, Seigneur de Trebrit, du Cozlen, de Keranflech, & autres lieux, issu d'une bonne & signalée maison en l'Euesché de Leon, & de bonnes & grandes alliances, ils ont plusieurs enfans.

15. *Magdeleine de Rosmadec*.

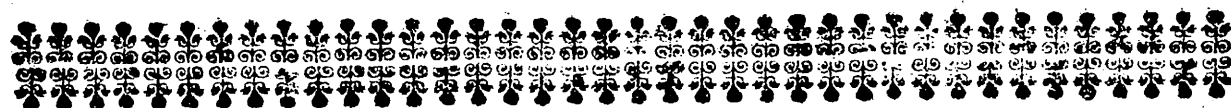


LES SEIGNEURS DV PLESSIS.

Ean de Rosmadec nay le 25. Iuin. 1513. second fils de Iean XII. de Rosmadec, Tyuarlan, Pontecroix, & autres lieux; & de Ieane de la Chappelle sa femme, espousa Louise de Rosmadec, Dame du Plessis, Kerlutu, l'Espinau, & autres lieux, fille & heritiere de Pierre de Rosmadec Seigneur de Kerlutu; & de Louise du Plessis, Dame du Plessis, que l'on appelloit Plessis-Iosso, à present Plessis Rosmadec.

Il eut en partage la Terre & Chastellenie de Bransquer en Auray, d'eux fut fils.

13. Jean, Seigneur du Plessis.



Ean de Rosmadec, Seigneur du Plessis, Kerlutu, Bransquer, XIII. l'Espinau, Kerlegan, Kernicol, & autres lieux, espousa Marguerite Iego, Dame de Lesnehué & de Praderouais.

Il fut fort braue homme, & commanda vne Compagnie de Gens-d'armes aux premiers troubles de la Religion; depuis estant fort vieil il se retira au Chasteau d'Eluen où il commandoit, & fut tué, s'estant vaillamment deffendu, par vne entreprise & trahison faite sur la place: ils laisserent plusieurs enfans.

14. Pierre de Rosmadec, qui fit le voyage d'Italie avec son Cousin Sebastian de Rosmadec Baron de Molac, & mourut ieune sans mariage, ayant esté Guidon d'une Compagnie de Gens-d'armes.

14. Marc de Rosmadec, qui continua la lignée.

14. Jean de Rosmadec, Seigneur de l'Espinau & Kerlutu, braue Gentilhomme, a eu des emplois aux Estats de la Prouince, & commandé par deux fois dans Ioffelin pendant les dernieres guerres, & siege de la Rochelle; & nommé par le Roy pour commander vne Compagnie de gens de pied dans le Regiment de son Cousin le Marquis de Rosmadec Baron de Molac: il auoit espousé Iulienne de la Chesnaye, Dame d'Estimbriec, fille & heritiere de Charles, & de Ieane de Quelen de la maison de Broutay. Il mourut sans enfans à Dinan, pendant la tenué des Estats de Bretagne en Decembre 1634. & fut enterré solemnellement aux Cordeliers de Dinan.


14. Sebastien de Rosmadec, Euesque de Vannes, Conseiller du Roy en *Euesque.*

38 **Suite de la Genealogie de la Maison, &c.**

162. ses Conseils, fort estimé & employé aux Estats de la Prouince, où il presida, & fut Deputé vers le Roy en l'an 1629. & depuis encore en l'an 1640.

14. *Louyse de Rosmadec femme d' Allain de Kermeno*, Seigneur du Garo, Kermeno, Loyon, Lannouan, Trohardet, Kernazel, & autres lieux, Cheualier, Conseiller du Roy au Parlement de Bretagne, seul fils de René de Kermeno, Cheualier de l'Ordre, Seigneur desdits lieux, Capitaine du Ban, Ariereban, & Gentilhomme del' Euesché de Vannes; & de Louyse de Kerueno sa femme: de ce mariage il y eut plusieurs enfans.




XIV.  *Arc de Rosmadec*, Seigneur du Plessis, l'Espinay, Branquer, Kerlegan, Kerlutu, Praderouaix, Lesneué, Kernicol, & autres lieux, Cheualier de l'Ordre du Roy, braue & sage Gentilhomme, fort employé dans la Prouince, espousa *Marguerite de Quistinic*, Dame heritiere de Bouuerel, Quistinic, Comenan, Kerlen, Kerhat, Boisfriou, la Goudaisiere, & autres lieux, fille & heritiere de Iullien de Quistinic, Seigneur desdits lieux; & de Anne de Pargas sa femme.

De ce mariage sont sortis fils & fille, Sebastien viuant, & Renée de Rosmadec morte aagée de sept à huit ans.

1613. Cette Dame veufue de son mary qui mourut l'an 1613. a espousé Messire François Glé, Seigneur du Pan, de Cauet, & de Becherel fils puisné de Jean Seigneur de la Costardaye, & de de Bouillé Dame de Cauet.



XV.  *Sebastien de Rosmadec*, Seigneur du Plessis, l'Espinay, Branquer, Kernicol, Kerlegan, Lesneué, Praderouaix, Kerlutu, & expectant de la succession de Madame sa mère qui n'a point d'autres enfans, a espousé *Iulienne Bonnier*, fille aisnée de Messire *Jean Bonnier*, Conseiller du Roy, President au Presidial, & Seneschal de Rennes, Seigneur de Champaigné, & autres lieux; & de Dame Catherine de Channay sa femme: & ont des enfans, desquels l'aisné porte le nom de son pere.

16. *Sebastien de Rosmadec*, à present dans l'Academie de Monsieur Arnolfiny 1643.



TABLE ALPHABETIQUE DES SEIGNEURS
& Dames alliez, en la Maison de Rosmadec: Avec leurs Armes
& Blasons: & les chiffres du fueillet ou ils sont mentionnez.



EAN seigneur de Botignau, 16. portoit de sable à l'aigle à deux testes d'argent, bequé & membré de gueules.

Marie de Boureuille Dame de Rosmadec, 21. d'argent à cinq fuzées de gueules.

Marguerite de Beaumanoir Dame de Rosmadec, 21. d'azur à vnze billetes d'argent, 4, 3, 4.

René du Bollan seign. de la Villeau, 33 d'argent à trois faces d'azur.

Guillaume du Bouilly seigneur des Portes, 35. d'azur à vne bande d'argent, acostée de deux Croissants de mesme.

Gillette du Boissan Dame de Coniper, 36. d'azur à vne croix d'argent, ancrée & guyurée de testes de serpens d'or.

Iulienne Bonnier Dame du Plessix, 8 d'argent à trois treffles de synople.

Matilde du Chastelier Dame de Rosmadec, 11. d'or au chef de sable.

Pregent seigneur de Coëriuy, 11. fassé de six pieces d'or & de sable.

Marie de Cornouaille Dame de Rosmadec, 11. d'argent au Croissant de gueules, surmonté d'vn escud'or à trois rozes de gueules.

Marguerite du Chastel Dame de Rosmadec, 12. fassé d'or & de gueules.

Amize de Cheffdubois, 13. d'argent à vn greslier ou Cors de chasse de gueules, enguiché & lié de mesme.

Ieanne de la Chapelle Dame de Rosmadec, 17. escartelé au 1. & 4. de gueules à la fesse d'hermines, qui est la Chapelle au 2. & 3 de gueules à quatre macles d'argent, pour Molac, qui doit estre de sept, 3, 3, 1.

Ieanne du Chastel Dame de Rosmadec, 19. escartelé du Chastel & du Iuch, blasonnez cy-deuant, & ey-apres.

Iulienne de la Chesnaye Dame de l'Espinau, 37. d'argent à trois roses de gueules.

Iean de Fresnay seigneur de Quenhoët, 12. de vair à vn Croissant de gueules.

Adelize du Fou Dame de Rosmadec, 9 d'azur au leopard d'or.

Iean Gardin seigneur de Martigné, 12 escartelé au 1. & 4. d'azur à vn lion d'or, le champ semé de fleurs de lys de mesme, au 2. & 3. de gueules semé de fleurs de lys d'argent.

François de Guer seigneur de la Porteneuue, 20. d'azur à sept macles d'or, 3, 3, 1. au canton d'argent fretté de gueules.

Louis Hudelot seigneur de la Grée, 35 de sable d'vne croix d'argent cantonnée de seize fleurs de lys d'or.

Herué sire du Iuch, 10. d'azur au lion d'argent, lampassé, & armé de gueules.

Marguerite Iego Dame du Plessix, 37 au 1. & 4. d'argent à trois chevrons de gueules bezantez d'or, au 1. &

T A B L E.

3. d'argent à 2 faces de sable à la bordure de gueules bezantée d'or.
- Jean sire de Kerouzeré**, 15. de gueules au lion d'argent couronné, armé, & lampassé d'azur.
- Jeanne de Keruastat**, 13. d'argent à trois cheurons de sable.
- Jacques seigneur de Kerazret**, 17. burelle d'argent, & de gueules à la guyure, ou serpent d'azur ondoyant en pal.
- Claude, Baron de Kerlech**, 20. fassé d'or & de gueules.
- Renée de Kergournadech, Marquise de Rosmadec**, 29. esquiquettré d'or & de gueules.
- François, seigneur de Kergroadez**, 29 fassé d'argent & de sable.
- Allain, seigneur de Kermenô & du Garo**, 38. au 1. & 4. de gueules à trois macles d'argent, au 2. & 3. d'argent à deux fasses de sable.
- Eleonor de Leon Dame de Rosmadec**, 9. d'or au lion mortné de sable.
- Guillaume de Launay**, 16. escartelé, au 1. & 4. d'argent au chevron engressé de sable, qui est de Launay, au 2. & 3. d'hermines à vne fesse de gueules chargée de trois besans d'or, qui est de Pontsal.
- Guillaume, seigneur de Lanros**, 12. d'or à vne molette de cinq pointes de gueules.
- Jeanne de Lespettez Dame de Rosmadec**, 14. de sable à trois jumelles d'or.
- Guillaume, seigneur du Mur**, 10. de gueules à vn chasteau de trois tours d'argent.
- Jeanne de Montbourcher**, 19. d'or à trois pots de feu de gueules.
- Françoise de Montmorency, Marquise de Rosmadec**, 23. de Montmorancy, brisé en cœur d'vn Escusson de Bourbon-la Marche.
- Jeanne de la Motte, Marquise de Rosmadec**, 24. escartelé, au 1. & 4. de gueules à trois bandes engressées d'argent, au 2. & 3. escartelé d'or & d'azur, qui est Tournemine-la Hunaudaye.
- François Baron de Montaigu**, 28. d'argent à deux bandes de sable, accompagnées de sept coquilles de mesme, 3, 3, 1.
- Prigent le Ny, Baron de Coadelez**, 36. au 1. & 4. de gueules à vne teste de lievre d'or, au 2. & 3. d'argent à vn escu d'azur, à six besans de gueules.
- Alix de Plusquellec, Dame de Rosmadec**, 9. Chevronné de six pieces d'argent, & de gueules.
- Mabille du Pont, Dame de Rosmadec**, 10. D'or au lion de gueules, couronné, lampassé, armé d'azur.
- Guillaume, seigneur de Prantanzroux**, 11. D'argent à vne croix pattée d'azur.
- Herué, sire du Pontlabbé**, 13. D'or au lion de gueules.
- Vincent, sire de Ploec, & du Tymeur**, 17. Au premier & quatriesme chevronné d'hermines, & de gueules, qui est Ploec, au 2. & 3. vairé d'or & de gueules, qui est de Kergorlay, & Tymeur.
- François, Seigneur de Ploec**, 18. d'Azur, fretté d'hermines.
- Jean de la Poimeraye, seigneur de la Morlaye**, 20. au premier & quatriesme d'argent au chef endanché d'azur, au 2. & 3. de gueules à vne croix d'argent, cantonnée de quatre espics de bled d'or.
- Françoise du Quellenec, Dame de Rosmadec**, 16. au premier & quatriesme d'hermines au chef de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or, qui est du Quellenec, au

T A B L E.

2. & 3. du Fou, cy-deuant.
- Marguerite de Quistinic, dame du Plessis, 38. De gueules à trois molettes d'argent, qui est de Bouuerel.
- Herué de Rosmadec, 9. D'or à trois jumelles de gueules.
- Marie de Rosmadec, dame de Rosmadec, 10. de même.
- Louise de Rosmadec, dame du Plessis, 18. 37. au 1. & 4. de même, au 2. & 3. d'azur à trois coquilles d'or, qui est Plessis Iosso.
- Yuon de Rosserff, seigneur du Bois de la Roche, 14. De gueules à six anneaux d'argent, 3. 2. 1.
- Guy de Rieux, Comte de Chasteauneuff, 28. Au 1. & 4. d'azur, semé de besans d'or 4. 3. 2. 1. au 2. & 3. de Bretagne.
- Ryoule Saux, seigneur de Pratanros, 14. D'azur à sept macles d'argent. 3. 3. 1.
- Yuon de S. Goueznou, seigneur du Breignou, 14. De gueules à une fasces d'or, accompagnées de six bezans de même en orle.
- Anne de Sanzay, Comte de la Magnane, 20. Bandé d'or & d'azur de six piesses, à lescuffon en cœur eschiqueté d'or & de gueules.
- Tieffaine de Treffou, 9. D'argent à un leopard de sable.
- Ieanne Thommelin, dame de Rosmadec, 15. au 1. & 4. d'azur à cinq billettes d'argent en fautoir, au second & troisieme de gueules pur.
- Alix de Tiuarlan Dame de Rosmadec, 13. au 1. & 4. d'azur au Chateau d'or, qui est de Tiuarlan, au 2. 3. d'azur au lion mortné d'argent, qui est de Pontecroix.
- Alain de Tronielin, 13. D'azur à un leurier, passant & courant d'argent, accolé de gueules à la boucle d'or.
- Nicolas de Tiuarlan, seigneur de Kerharo, 20. Escartelé de Tyuarlan, & de Pontecroix, sur le tout de gueules au rencontre de cerf d'or, qui est de Kerharo.
- Ieanne de Trogo, dame de saint Iouan, 36. d'argent, à trois fasces de gueules au lambeau d'azur.
- Guillemette, & Bertranne de la Vallee, 19. 20. 35. au 1. & 4. de gueules à trois fermails d'argent, qui est de la vallee, au 2. & 3. d'azur à quatre fuzees d'argent, qui est de S Iouan.

F I N.